

Finances

Budget Primitif

Rapport de présentation

2024



maolib
Nantes Métropole Mobilités

Budget primitif 2024

Rapport de synthèse

Conseil métropolitain du 9 février 2024

Sommaire

Partie I	- Présentation du budget primitif 2024	p. 3
Partie II	- Présentation du Budget vert 2024	p. 37
Partie III	- La budgétisation sensible au genre en 2024	p. 45

Les orientations budgétaires 2024 de Nantes Métropole ont été présentées et débattues lors du Conseil métropolitain du 15 décembre dernier. Ce débat a été l'occasion de décrire le contexte économique international, avec la poursuite de l'inflation élevée, qui impacte nos dépenses, et le contexte financier contraint dans lequel nous nous trouvons.

Le budget 2024 s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière, adaptée aux enjeux du territoire et qui vise à concrétiser nos multiples objectifs de politiques publiques, tout en garantissant une situation financière saine tout au long du mandat. Il contribue à la réalisation de notre programme d'investissement ambitieux, avec une programmation pluriannuelle de 3,5 milliards d'euros pour le mandat, et renforce la solidarité vis à vis des 24 communes formant notre métropole.

Ce budget 2024 est un budget ambitieux traduisant la mise en œuvre concrète de nos politiques publiques. Il voit donc se poursuivre le fort niveau d'investissement prévu, avec des crédits de paiement 2024 de 596 M€ tous budgets confondus, en progression de 5 % par rapport au BP 2023.

Il permet aussi, tout en cherchant à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'accompagner les besoins des populations les plus fragiles, et favorise la relance économique durable sur le territoire pour l'essor du tissu économique local. Il doit financer nos actions du mandat, tout en se préservant des marges de manœuvre pour l'avenir. Ainsi les efforts d'optimisation sont poursuivis, pour éviter une dégradation au-delà de nos objectifs des ratios d'épargne et d'endettement, afin de garantir la soutenabilité de nos finances à l'horizon 2026.

En parallèle, Nantes Métropole accélère sa démarche de bifurcation sur le plan écologique.

Ainsi, selon le plan de sobriété annoncé en septembre 2022, Nantes Métropole met en œuvre son plan d'actions énergétique. Cette démarche irrigue toutes les politiques publiques. Elle constitue la boussole de nos modes de faire, elle permet d'interroger nos pratiques, d'orienter la fabrique de nos projets afin d'intégrer cette nouvelle donne et préparer aujourd'hui le territoire de demain. Un territoire résilient et adaptable aux défis que pose le changement climatique.

Nos deux marqueurs, piliers de notre action, que sont l'égalité et la transition écologique, nous amènent à présenter un « Budget Climat » actualisé de notre collectivité, et à s'investir dans un « Budget sensible au genre » sur certaines politiques publiques.

Notre Métropole intègre encore plus fortement l'impératif écologique et social. Les enjeux climatiques et sociaux nous conduisent à édifier une Métropole responsable et solidaire. De même, face aux inégalités et l'accentuation de la précarité, il est prioritaire d'accompagner les plus fragiles, de combattre les inégalités et lutter contre les exclusions. Nantes Métropole doit répondre aux enjeux sociaux et économiques notamment par le soutien de l'emploi, l'innovation économique et sociale et aussi l'accompagnement des plus fragiles.

Intégrant ces enjeux sur les deux piliers de l'égalité et de la transition écologique, le budget qui vous est présenté se traduit par un niveau d'épargne suffisant et un recours à l'emprunt maîtrisé. Il permet de conduire nos actions et notre programme d'investissement dans le respect de notre stratégie financière.

Partie I - Présentation du Budget primitif 2024

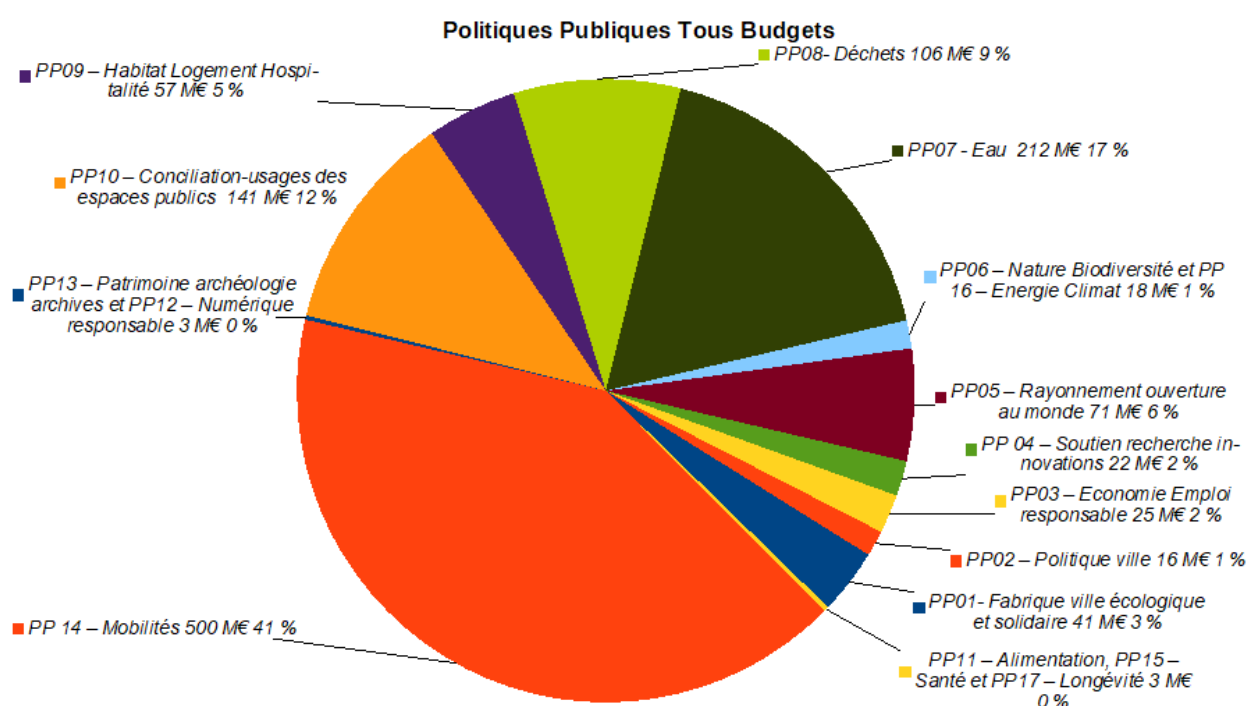
I- Un budget 2024 de mise en œuvre du projet métropolitain

Le budget global 2024 de la Métropole (tous budgets confondus) s'élève à 1 646,6 M€ (retraité des flux croisés entre budgets).

En matière d'investissement, il est proposé un volume de 596,4 M€ de crédits de paiements tous budgets confondus (incluant la subvention d'équipement versée à la SEMITAN), en hausse de 5% par rapport au budget 2023.

Ce budget 2024 marque ainsi l'avancée du programme politique du mandat.

Un effort conséquent en faveur des politiques publiques métropolitaines



Le budget 2024 consacre 1 216 M€ (fonctionnement + investissements tous budgets) directement affectés à l'exécution des politiques publiques sur le territoire.

Le budget 2024 incarne l'avancement du projet métropolitain et permet de financer un service public de qualité avec l'ambition de la Métropole de renforcer la dynamique économique du territoire, tout en confortant son équilibre et sa cohésion sociale.

Notre collectivité maintient le cap de son projet métropolitain jusqu'en 2026 et s'appuie sur nos grandes orientations :

- Répondre à l'urgence économique et sociale et promouvoir l'égalité,
- Transformer notre modèle et incarner une métropole écologique,
- Affirmer un service public fort, plus proche des citoyens et agir pour la sécurité des habitants,
- Conforter un dialogue citoyen de qualité, le renforcer au niveau métropolitain et développer le pouvoir d'agir des citoyens.
- Accompagner les 24 communes avec des contributions renforcées dans le cadre d'un pacte financier renouvelé pour encore plus de solidarité.

Ce projet métropolitain s'incarne via nos deux piliers qui irriguent toutes nos actions :

- l'égalité pour inclure toutes et tous,
- la transition écologique pour répondre au défi climatique.

Ces objectifs sont poursuivis en renforçant :

- les proximités pour être plus proche des communes et des habitants, à l'écoute des besoins,
- le dialogue et la transparence pour associer les citoyens et les acteurs du territoire,
- l'alliance des territoires pour agir en interdépendance, coopération et réciprocité avec des territoires au-delà de la métropole,
- l'innovation et l'expérimentation pour renouveler et stimuler l'action publique.

Par ailleurs, en 2024, Nantes sera encore une terre de grands événements, notamment sportifs, avec l'accueil à la Beaujoire de plusieurs matchs de football féminin et masculin dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

L'épargne et l'autofinancement

SYNTHESE FINANCIERE – tous budgets *

TOUS BUDGETS (en M€)	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP2024/ BP 2023	Evolution BP 2024 / BP 2023 M€
Recettes réelles de fonctionnement	1 068,5	1 135,1	6,2%	66,6
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	851,3	904,2	6,2%	52,9
Epargne de gestion	217,1	230,8	6,3%	13,7
Taux épargne de gestion	20,32%	20,33%		
Frais financiers	26,6	33,8	27,1%	7,2
Epargne brute	190,5	197,0	3,4%	6,5
Taux épargne brute	17,83%	17,36%		
Remboursement en capital de la dette	115,9	112,1	-3,3%	-3,8
Epargne nette	74,7	84,9	13,7%	10,3
Taux épargne nette	6,99%	7,48%		
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	105,5	102,2	-3,1%	-3,3
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	568,0	596,4	5,0%	28,4
Besoin de financement	387,9	409,3	5,5%	21,4
Taux d'autofinancement	13,14%	14,24%		
Encours de dette au 1er janvier	1 035,1	1 061,1	2,5%	26,0
Capacité de désendettement au 1/01/n	5,4	5,4		

* en solde net de la mutualisation

Tous budgets confondus, le niveau d'épargne nette, à 84,9 M€, progresse de 10,3 M€ entre les BP 2023 et 2024. Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 6,23%, liées au dynamisme des recettes fiscales et à une croissance du produit du versement mobilité, alors que les dépenses de fonctionnement évoluent de façon similaire (+6,21% hors frais financiers), avec une progression importante des dépenses de gestion (+37,6 M€), des contributions aux communes (+0,7 M€), ainsi que les revalorisations salariales de la fonction publique.

Il permet de financer, au stade du budget primitif, 14,24% des investissements, qui seront d'un niveau supérieur de 5% à ceux du budget 2023, prévus à 596,4 M€ en 2024.

409,3 M€ d'emprunts (tous budgets) sont nécessaires à l'équilibre du BP 2024. Ce volume sera toutefois ajusté en cours d'année, notamment avec la reprise de l'excédent 2023 et le niveau de réalisation des investissements. La capacité de désendettement reste contenue à 5,4 ans au stade du BP 2024 (comme au BP 2023).

Nantes Métropole reste en capacité de poursuivre son ambition pour le territoire, qui se traduit notamment par un très fort niveau d'investissement.

Ainsi, au stade du budget primitif 2024, 68,6 % des investissements globaux sont financés par emprunts et 31,4 % par les ressources propres de la Métropole (autofinancement net et autres recettes d'investissement).

III- Le programme d'investissement pour 2024

Les dépenses d'investissement tous budgets confondus

Dépenses gérées en AP/CP – tous budgets	Montant initial en AP	Proposition Ajustement en AP	Montant ajusté Proposé en AP	Crédits antérieurs	Crédits 2 023	Crédits 2 024	Crédits 2 025	Crédits 2 026	Crédits ultérieurs
PP01 - Fabrique de la ville écologique et solidaire	337,7 M€	-4,0 M€	333,7 M€	63,9 M€	32,1 M€	32,9 M€	35,0 M€	40,5 M€	129,3 M€
PP02 - Politique de la ville	174,2 M€	2,7 M€	176,9 M€	21,7 M€	12,2 M€	15,0 M€	19,4 M€	17,2 M€	91,3 M€
PP03 - Economie et emploi responsable	29,9 M€	5,2 M€	35,1 M€	5,8 M€	4,5 M€	9,3 M€	9,0 M€	4,1 M€	2,3 M€
PP04 - Soutien à la recherche et innovations	110,7 M€	26,1 M€	136,8 M€	30,7 M€	11,2 M€	12,4 M€	19,1 M€	18,5 M€	45,0 M€
PP05 - Rayonnement ouverture au monde	233,4 M€	11,1 M€	244,6 M€	30,9 M€	22,7 M€	18,3 M€	20,9 M€	28,4 M€	123,3 M€
PP06 - Nature et biodiversité	21,6 M€	8,4 M€	30,0 M€	1,3 M€	4,4 M€	5,0 M€	7,5 M€	6,4 M€	5,3 M€
PP07 - Eau	338,5 M€	68,8 M€	407,3 M€	93,7 M€	68,4 M€	74,5 M€	65,9 M€	35,2 M€	69,5 M€
PP08 - Déchets	174,4 M€	9,6 M€	184,0 M€	18,7 M€	12,5 M€	15,8 M€	32,3 M€	34,4 M€	70,3 M€
PP09 - Habitat logement hospitalité	200,0 M€	44,0 M€	244,1 M€	32,8 M€	35,2 M€	44,7 M€	53,7 M€	25,7 M€	52,0 M€
PP10 - Conciliation usages des espaces publics	460,1 M€	41,9 M€	502,0 M€	107,2 M€	73,2 M€	89,8 M€	108,4 M€	63,4 M€	60,0 M€
PP11 - Alimentation	0,8 M€	0,2 M€	1,0 M€	0,3 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,0 M€
PP13 - Patrimoine archéologie archives	2,7 M€	0,8 M€	3,5 M€	0,2 M€	0,6 M€	1,3 M€	1,5 M€	0,1 M€	0,0 M€
PP14 - Mobilités	1280,3 M€	46,8 M€	1340,0 M€	207,3 M€	214,0 M€	216,9 M€	233,9 M€	216,8 M€	251,1 M€
PP15 - Santé	0,7 M€	0,1 M€	0,8 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,0 M€
PP16 - Energie climat	39,4 M€	19,4 M€	58,8 M€	7,5 M€	14,2 M€	10,4 M€	18,2 M€	5,5 M€	3,0 M€
PP18 - Ressources moyens généraux	222,9 M€	32,6 M€	255,5 M€	73,5 M€	51,4 M€	48,7 M€	58,8 M€	15,4 M€	7,7 M€
Total Dépenses gérées en AP/CP (+ subvention d'équipement Transports collectifs)	3627,3 M€	313,7 M€	3953,9 M€	695,5 M€	557,0 M€	595,4 M€	683,9 M€	511,8 M€	910,2 M€

présentation en tous budgets et répartition par politiques publiques

Au BP 2024, les crédits de paiement des dépenses d'investissement gérées en Autorisations de Programmes s'élèvent à **595,4 M€ tous budgets**, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières (1,04 M€), comprenant les subventions d'équipement versées à la SEMITAN (12,9 M€). **Au total, les investissements prévus atteignent 596,4 M€.**

La politique des Mobilités conduit à l'inscription de crédits de paiement à hauteur de **216,9 M€** (contre 214 M€ de crédits inscrits en 2023).

En matière de vélos et modes doux, 18 M€ sont prévus en 2024 (axes structurants et axes maillages et secondaires, stationnement vélos, petits aménagements, subvention pour l'achat d'un vélo...) et 0,8 M€ pour l'aménagement de voies réservées au covoiturage et la réalisation d'aires de covoiturage.

La poursuite des travaux sur les pontons, engagement issu du Débat Loire, nécessite 2,5 M€ de crédits, avec la livraison en 2024 de l'embarcadère Trentemoult Aval.

En matière de transports collectifs, ce sont 151,8 M€ de crédits de paiement et 12,9 M€ de subventions d'équipement qui sont prévus en 2024. Ces crédits vont permettre les travaux sur le CETEX tramway à Babinière pour 52,2 M€, l'acquisition des rames de tramway fabriquées par Alstom pour 38,6 M€, la poursuite de la rénovation de la ligne 2 de tramway pour 8,8 M€ et l'acquisition de matériels roulants et de bus pour 7,9 M€. Les études pour la création des lignes 6 et 7 de tramway vont générer 15,4 M€ de crédits et celles pour la ligne 8 de Busway 1,2 M€.

On peut citer aussi la participation au transfert de la gare de fret Nantes Etat au Grand Blottereau (4,25 M€), et les travaux d'aménagement du périphérique porte de Gesvres (4,7 M€).

Au titre de la **Fabrique de la ville écologique et solidaire**, ce sont **32,9 M€** qui sont prévus en 2024 (contre 32,1 M€ en 2023), notamment pour l'aménagement des ZAC habitat (4,5 M€), les aménagements de l'île de Nantes (6,75 M€ pour la CPA Ile de Nantes), l'aménagement du Bas-Chantenay (7,9 M€), les aménagements d'espaces publics sur la Place Petite Hollande (1 M€), la poursuite des dépenses pour la ZAC Primil les Isles (6 M€).

Conformément à la création du fonds de soutien dédié à la "lutte contre le sans abris" votée par le conseil métropolitain du 9 avril 2021, 1,8 M€ sont prévus en 2024.

Enfin, comme indiqué dans le pacte financier approuvé au conseil de décembre 2021, les crédits liés aux "fonds de concours en investissement pour faciliter la réalisation d'équipements intercommunaux" sont prévus à hauteur de 0,9 M€ en 2024.

Un effort est consenti pour **l'espace public et la voirie (89,8 M€**, contre 73,2 M€ en 2023), avec les travaux programmés dans les 24 communes (contrats territoriaux pour 40 M€ toutes politiques publiques confondues). Par ailleurs, 10,5 M€ sont prévus au titre des travaux d'Entretien-Réparation-Sécurité des voiries, 3 M€ pour la rénovation des ouvrages d'art, berges et quais, 4,3 M€ pour la modernisation de l'éclairage public et 5,8 M€ en vue d'économies de consommation d'électricité, 1,4 M€ pour la régulation du trafic et 1,7 M€ pour rendre la voirie plus accessible à tous.

Par ailleurs, 1,2 M€ sont prévus au titre des plans communaux de déplacement doux (dont le franchissement cyclable Porte Chézine à St-Herblain, la continuité cyclable Loire à Vélo de Saint-Herblain à Indre et celle de Pirmil à Trentemoult, la liaison douce Bourg-Pont du Cens à Orvault et celle entre la Gatine à Saint-Herblain et la Chabossière à Couëron ...).

Les travaux de transformation du Pont Anne de Bretagne devraient démarrer toute fin 2024 et nécessite 5,5 M€ de crédits. Enfin, 3 M€ sont inscrits pour les études et travaux liés aux entrées d'agglomération (routes de Rennes, de Vannes, de Clisson, de Paris et de Pornic).

Un investissement total de **74,5 M€ pour la politique de l'Eau**, dont **5,5 M€** pour les travaux de réhabilitation et de branchement du réseau d'**eaux pluviales**, dont la réhabilitation des réseaux rue des Grenouillis à la Chapelle sur Erdre, rues des Ormes, Chesnaies et Peupliers à Vertou, rue du tertre Buchelier à Couëron, route du Sacré Coeur à St Léger les Vignes...

Les dépenses pour l'amélioration de la production et distribution d'**eau potable** génèrent **31,3 M€** (dont 6,3 M€ pour les travaux de l'usine d'eau et 2 M€ pour la sécurisation Sud Ouest). Celles liées à l'**assainissement** sont prévues pour **37,7 M€**, dont 21,8 M€ pour les travaux de réhabilitation, de branchements et d'extension des réseaux (notamment rue de l'Orvasserie à Basse Goulaine, rues du cèdre et des chênes à La Chapelle s/ Erdre, rues Taillandier, J. Jaurès, du Marais, J. Even et V. Hugo à Couëron, rue de la Fontenelle et boulevard de l'Europe à Vertou, rues de la Commune, de la Libération et des Déportés à Saint Sébastien, rues Monnier, Louis et Morandea à Rezé ...), 4,7 M€ pour les travaux sur les infrastructures de traitement (stations d'épuration notamment) et 1,3 M€ pour le bassin de rétention Barbin.

Au titre de **la politique de l'habitat, du logement, de l'hospitalité**, l'effort financier est accentué avec des dépenses de **44,7 M€** (contre 35,2 M€ en 2023), notamment pour le plan de relance logement, la construction (15,5 M€) et la réhabilitation et amélioration énergétique des logements du parc social (7,7 M€), ainsi que des participations à la réhabilitation du parc privé pour 5,9 M€ (dont 2,6 M€ pour l'accession en logement abordable).

En outre, des crédits liés à l'aménagement des **aires d'accueil des gens du voyage** sont prévus pour 2 M€ : Saint-Herblain, pour le solde d'opération, les études pour Nantes Chantreterie et La Montagne. La rénovation des aires d'accueil existantes est prévue à hauteur de 0,4 M€, les aménagements et entretien des terrains familiaux pour 0,6 M€ et pour les grands passages pour 0,2 M€. Enfin, 0,2 M€ sont prévus pour les aménagements de terrains pour la résorption des bidonvilles.

Concernant la **Politique de la Ville**, **15 M€** sont prévus, dont 6 M€ pour Bellevue, 1,2 M€ pour Bottière Pin-Sec, 2,5 M€ pour Nantes Nord, 0,2 M€ pour les Dervallières, 1,4 M€ pour Rezé Château et 2,2 M€ pour Plaisance à Orvault, en plus d'une enveloppe de 0,6 M€ pour les petits travaux de voirie à répartir entre ces quartiers.

Concernant **la politique de Rayonnement et d'ouverture au monde (18,3 M€)**, 2024 verra la poursuite du projet de création du musée Jules Verne – Cité de l'Imaginaire dans le bâtiment CAP 44 (3,7 M€) et des études pour la restructuration du Muséum d'histoire naturelle (0,3 M€). Dans le domaine du sport de haut niveau, des travaux seront réalisés sur les sites d'entraînement choisis pour les Jeux Olympiques (0,8 M€) et les études seront poursuivies pour la construction de la piscine olympique et de la piscine du sud ouest (respectivement 1 M€ et 0,25 M€). Parallèlement, les travaux d'entretien et d'amélioration des équipements culturels et sportifs seront poursuivis (respectivement 1,4 M€ et 0,8 M€), ainsi que ceux du Château des Ducs de Bretagne (1 M€), du stade de la Beaujoire (2,2 M€) et de la Cité des Congrès (4,4 M€). Enfin, le fonds de concours pour les communes pour les travaux sur les équipements de tourisme de proximité est prévu à 50 000 € pour 2024.

L'accent est aussi mis sur **l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (12,4 M€)**, avec les versements prévus au titre du CPER 2021-2027 inscrits à hauteur de 2,6 M€. La Métropole poursuivra son soutien au futur Quartier Hospitalo-universitaire (QHU) avec 2,9 M€, à la construction de l'IRS 2020 pour 2,4 M€ et à l'investissement de Camus Nantes (1,4 M€), le solde du soutien à la construction de l'Ecole de Design sera versé (0,85 M€).

Enfin, les efforts seront poursuivis dans les domaines de protection de la **nature et biodiversité (5 M€)**, avec notamment les travaux de restauration des cours d'eau du Cens, du Gesvres et du Charbonneau (0,9 M€), les aménagements des rives de Loire à Basse Goulaine (0,5 M€), le plan pleine terre avec les travaux de végétalisation et de débitumisation pour 1,4 M€ (dont 150 K€ de fonds de concours aux communes pour la végétalisation des cours d'écoles et 580 K€ pour la trame verte Malakoff, Duchesse Anne). Enfin, des études seront lancées pour la création d'un centre de la biodiversité internationale pour 0,3 M€ en 2024.

La gestion des **déchets** nécessitera **15,8 M€** avec les travaux sur les déchetteries communales (3,4 M€), l'achat de véhicules (3,8 M€) et de mobiliers de collecte (4 M€ pour l'achat des bacs et colonnes supplémentaires), l'installation de conteneurs enterrés (1,3 M€), le soutien à l'achat de composteurs et de broyeurs et le lancement d'études pour la construction d'une nouvelle plateforme de déchets verts et bio-déchets (0,4 M€) et les études pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Prairie de Mauves (1 M€).

Parallèlement, **10,4 M€** seront prévus en faveur des économies d'**énergie et du climat**, avec notamment le versement de subventions pour la rénovation énergétique des propriétés et copropriétés privées (7,2 M€), les travaux de raccordement au réseau de chaleur (0,9 M€), les travaux de rénovation énergétique des bâtiments métropolitains (0,9 M€) et d'installations de panneaux photovoltaïques (0,4 M€) et de bornes de recharge pour les véhicules électriques de la collectivité (0,5 M€).

Par ailleurs, en terme de ressources, la politique de réserves foncières pèsera pour 16,4 M€ en 2024.

Les ouvertures d'Autorisations de Programme proposées au budget primitif 2024, permettant l'engagement de projets nouveaux et la réalisation de la programmation d'entretien durable des équipements, s'élèvent à **+ 313,7 M€**.

Elles concernent tout d'abord les projets relatifs à la Politique **Eau**, qui voit sa capacité d'engagement s'accroître de **+68,8 M€**, dont +9,9 M€ pour la production et distribution d'eau potable (notamment les travaux de réhabilitation, d'extension des réseaux et de branchement et les réhabilitations de l'exhaure de Mauves sur Loire et du réservoir Nord pour 4,1 M€), +57,3 M€ pour la collecte et le traitement des eaux usées (notamment pour la mise à niveau de la STEP PC (file eau et boues) pour 43,8 M€ et pour les travaux de réhabilitation, d'extension des réseaux et de branchement pour 5,1 M€), et +1,1 M€ pour les travaux de réhabilitation et de branchements des eaux pluviales.

En matière de **Mobilités (+46,8 M€)**, les dépenses liées aux Transports collectifs sont ajustées de +43,2 M€, dont +40 M€ pour le marché avec Alstom pour l'achat des rames de tramway, signé préalablement à l'inflation des matières premières notamment, et +2 M€ pour lancer les études sur la connexion des lignes 2 et 6 à Babinière.

En matière de déplacement doux, 1,3 M€ sont ajoutés pour les aménagements vélos (déplacements, stationnement et subventions) à engager en 2024.

Concernant la Politique **Habitat logement et hospitalité**, les crédits sont augmentés de **+44 M€**, compte tenu de l'ouverture des nouvelles enveloppes 2024 liées à la construction et réhabilitation de logements sociaux (conformément aux objectifs de 2000 logements construits, soit +9,6 M€, et de 776 logements réhabilités, soit +4,8 M€) et de construction de logements sociaux à loyers accessibles (objectif de 260 logements, soit +4,8 M€), et aux aides à la réhabilitation énergétique des logements sociaux (+5 M€).

Les projets d'**Espaces publics** vont quant à eux augmenter de **+41,9 M€**. Les projets liés aux **contrats de territoires** sont ouverts à hauteur de +13,8 M€ supplémentaires, avec par exemple les travaux d'aménagement de la place des pêcheurs à Bouaye, de la rue Bois joli à Brains, de la place Grand Pré à La Montagne, des rue de la Jouardais et du Pé de Buzay au Pellerin, des abords du collège Beauregard à la Chapelle sur Erdre, du Pont Truin et des boulevards C. de Gaulle et Allende à Saint Herblain, de trottoirs en lotissements (rues Pépinière, Jarnigarnière, Chesnaie, Goulaine) à Basse Goulaine, du quai de Trentemoult à Rezé, de la place des libertés à Saint Sébastien, de la rue J. D'Arc à Carquefou, du chemin du Cellier et de la place Zola à Nantes. Parallèlement, les crédits pour les petits travaux de proximité sont augmentés de +2,8 M€.

Concernant l'entretien et les rénovations, les enveloppes pour l'éclairage public, le patrimoine arboré et les réseaux pleine terre augmentent de 3,1 M€, les crédits disponibles sur l'entretien de la voirie étant suffisants pour couvrir les engagements 2024. Par ailleurs, les travaux de rénovation du quai de la Fosse sont augmentés de 6 M€, alors que les crédits pour la mise en place des Leds est en hausse de 8 M€, conformément à l'objectif d'atteindre 100 % de leds en 2026.

Enfin, les crédits nécessaires à l'installation de caméras de vidéoprotection supplémentaires sont augmentés de 4,25 M€.

Le **soutien à la recherche et aux innovations** est poursuivi avec **+26,1 M€**, avec une enveloppe de +24,7 M€ pour le volet immobilier du CPER 2021-2027, dont 7,85 M€ pour le STAPS.

Sur la politique **Énergie Climat (+19,4 M€)**, +18,4 M€ sont prévus pour les rénovations énergétiques BBC des logements privés, en forte hausse depuis 2023 avec la crise énergétique qui incite d'autant plus les propriétaires à engager des travaux de rénovation énergétiques.

La politique **Rayonnement et ouverture au monde** voit son enveloppe augmenter de **+11,1 M€**, notamment pour la poursuite des travaux d'entretien et d'amélioration de la Cité des Congrès (+8,2 M€), des équipements culturels et sportifs (respectivement +0,9 M€ et +0,3M€), et du Château des Ducs (+0,7 M€).

La politique **Déchets** voit une augmentation de **+9,6 M€** en 2024, notamment pour la réhabilitation de la déchetterie de Saint Herblain (5 M€), l'achat de véhicules (+3,8 M€) et les travaux d'amélioration sur les différents sites, pour répondre aux exigences réglementaires (+0,4 M€).

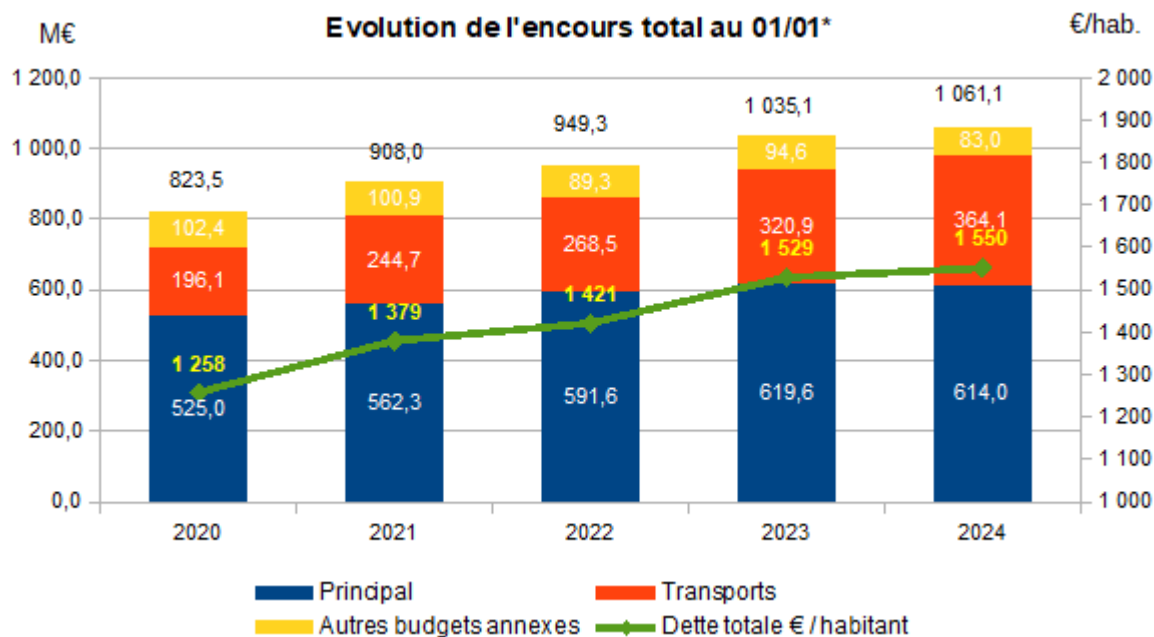
La politique **Économie et emploi responsable** nécessite **+5,2 M€** de crédits supplémentaires, dont 1,7 M€ pour l'aménagement d'ateliers d'artiste dans les anciennes écuries de Mellinet et 3,4 M€ pour les aménagements dans les sites d'activités.

Les enveloppes liées à la politique **Fabrique de la Ville écologique et solidaire** diminuent de **4 M€** compte tenu de l'ancienne opération des ZAC métropolitaines Habitat (-3,5 M€), compensé en partie par la hausse sur la nouvelle opération du mandat (+1,1 M€) et de la suppression de 2,5 M€ du fonds de concours versé aux communes dédiés à la piscine du sud ouest, finalement construite directement par la Métropole.

Enfin, les enveloppes liées aux **réserves foncières** sont prévues à **+18,4 M€**, dont 4 M€ de réserves liées aux **PAF Habitat**.

IV- La dette de Nantes Métropole (tous budgets confondus)

La dette totale de la Métropole s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 1 061,1 M€ tous budgets confondus (hors écritures liées aux PAF habitat), en hausse de 26 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2023, soit 1 550 €/habitant.



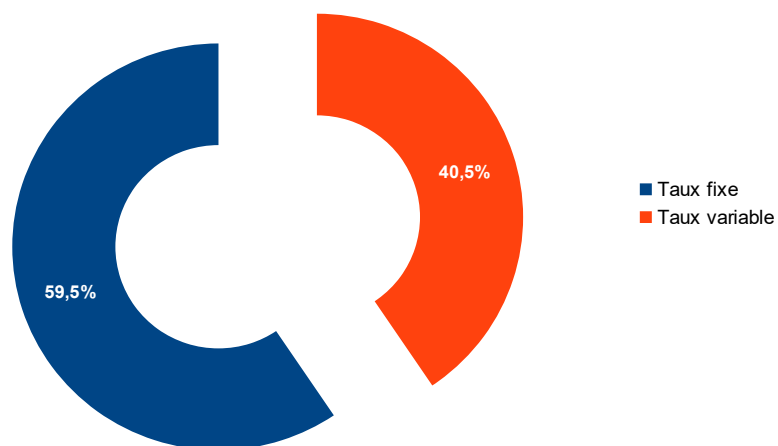
La dette du budget principal atteint 614 M€ et représente près de 58 % de l'encours. Celle du budget annexe transports (364,1 M€) en constitue plus de 34 % et progresse nettement. L'encours des autres budgets annexes (83 M€ au total) diminue et représente près de 8 %.

Budget	Encours au 01/01/2023	Encours au 01/01/2024	
Principal	619,6 M€	614,0 M€	57,9%
Eau	59,5 M€	54,1 M€	5,1%
Assainissement	8,9 M€	5,6 M€	0,5%
LIC	0,6 M€	0,5 M€	0,0%
Déchets	8,0 M€	6,7 M€	0,6%
Transports	320,9 M€	364,1 M€	34,3%
Stationnement	17,6 M€	16,2 M€	1,5%
TOTAL	1 035,1 M€	1 061,1 M€	100,0%

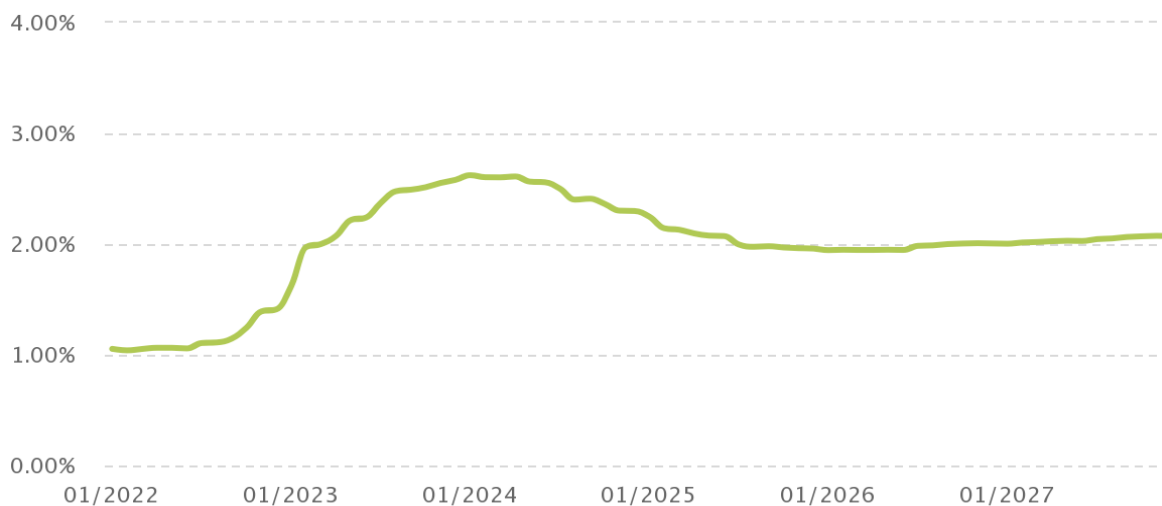
En 2023, Nantes Métropole a mobilisé 59,2 M€ d'emprunts pour financer les investissements du budget principal et 70 M€ pour le budget transports. Parmi ces contrats, 69,2 M€ ont été signés à taux fixe (contractés à des taux allant de 0,75 % pour un emprunt lié à la transition énergétique à 3,79 % en milieu d'année) et 60 M€ à taux variable afin de bénéficier d'une future baisse de taux anticipée.

L'encours total est composé à 59,5 % d'emprunts à taux fixe et à 40,5 % d'emprunts à taux variable (dont 11,5 % d'emprunts révisables sur Livret A).

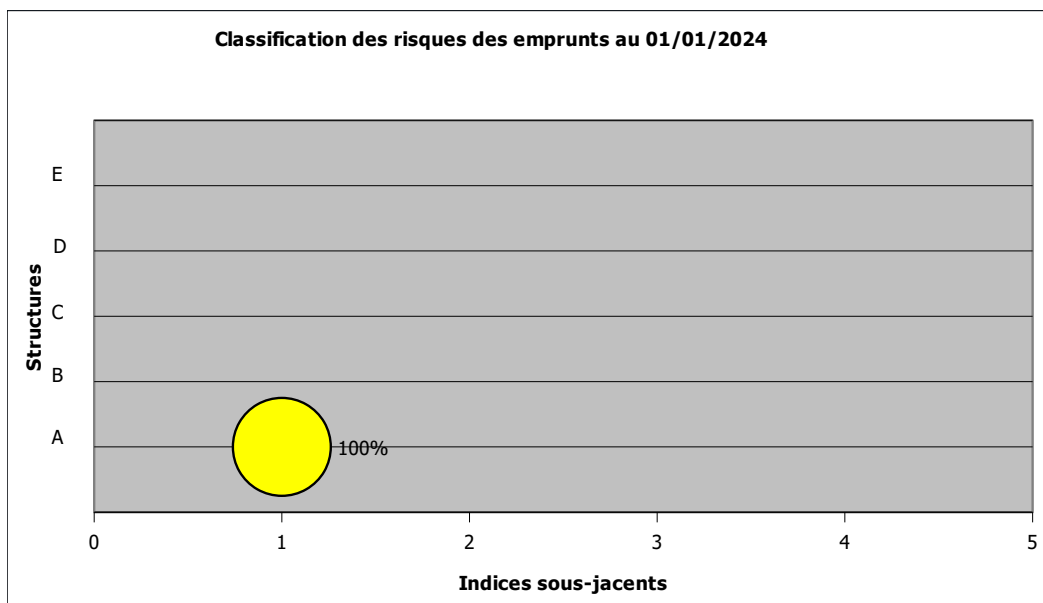
Répartition de l'encours par type de taux au 01/01/2024



Sous l'effet conjugué de la remontée des taux et d'un encours en croissance, **le taux moyen de dette augmente à 2,62 % au 01/01/2024**, contre 1,55 % au 01/01/2023.



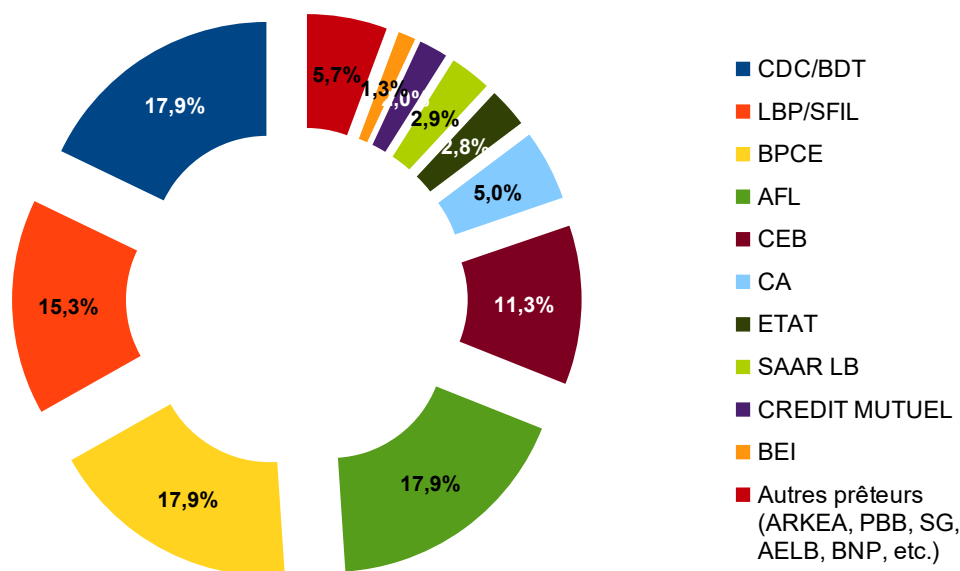
La dette de la collectivité reste très saine puisque 100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler.



La Métropole poursuit la diversification de son encours. Elle a mobilisé ses emprunts auprès de 5 établissements financiers différents en 2023 : la CEB « Banque de Développement du Conseil de l'Europe » (30 M€, troisième tirage d'une enveloppe de 150 M€ destinée au financement des matériels roulants de transports en commun), l'AFL (60 M€), la Caisse des Dépôts et Consignations (4,2 M€), la Banque Populaire Grand Ouest (20 M€) et la Saar LB (15 M€).

L'encours se répartit ainsi au 01/01/2024 entre une quinzaine de prêteurs.

Répartition de l'encours total par prêteur au 01/01/2024



Avec près de 18 % de l'encours, la Caisse des Dépôts reste un partenaire principal de la Métropole, tout comme le Groupe BPCE (18%), composé de la Caisse d'Epargne, du Crédit Foncier, de la Banque Populaire et du Crédit Coopératif, et l'Agence France Locale (18%). La part de la Banque Postale / SFIL diminue légèrement (15%), tandis que celle de la CEB progresse (11%). D'autres établissements tels que le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la SAAR LB, la Banque européenne d'investissement (BEI)... participent également au financement des projets d'investissement de Nantes Métropole.

La Métropole recherche des financements dédiés à la transition écologique.

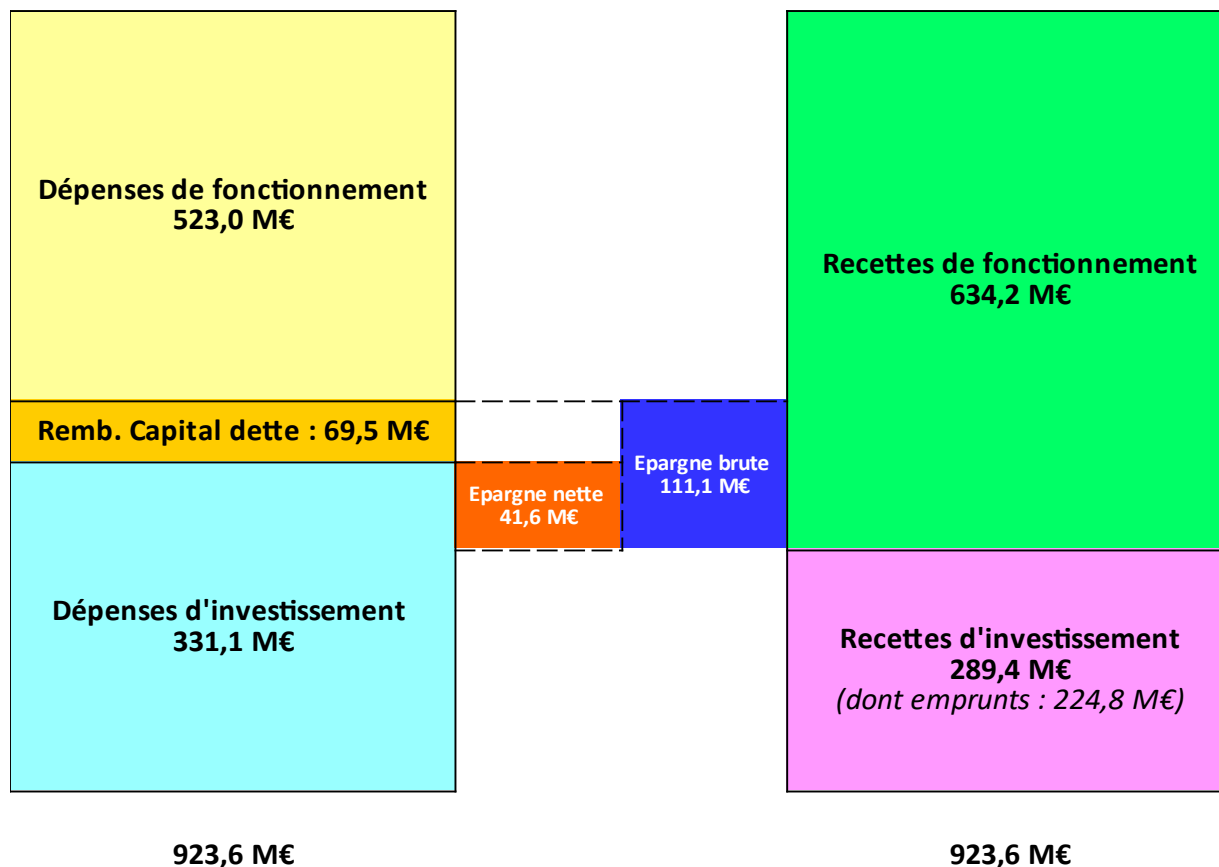
Pour financer la transition énergétique, Nantes Métropole a contracté en 2023 auprès de la Banque des Territoires (CDC) une enveloppe de financement (25 M€ jusqu'en 2026) pour son programme de remplacement des luminaires d'éclairage public en 100 % LED, via le dispositif « Intracting », qui est une avance remboursable à taux très avantageux. 4,2 M€ ont été mobilisés en 2023 sur cette enveloppe.

Par ailleurs, pour financer d'ici à 2027 ses investissements de transports en commun et ses réseaux de modes de déplacement doux et durables, la Métropole contractera à l'occasion de ce Conseil une enveloppe d'emprunt pluriannuelle de 200 M€ auprès de la BEI mobilisable sur 4 ans.

V- Le budget primitif 2024 par budget (en détail)

1- Le Budget principal

Équilibre général – BUDGET PRINCIPAL (en solde net mutualisation RH)



L'épargne brute du budget principal (111,1 M€) diminue de 4,5 M€ entre le BP 2023 et le BP 2024, sous l'effet de la progression des dépenses de fonctionnement (+36,1 M€) supérieure à celle des recettes (+31,7 M€). Le taux d'épargne brute reste d'un niveau important à 17,5% des recettes (contre 19,2% au BP 2023).

L'épargne nette (41,6 M€) augmente légèrement entre le BP 2023 et le BP 2024 (+1,9 M€) compte tenu de la diminution du remboursement de capital des emprunts (-6,3 M€).

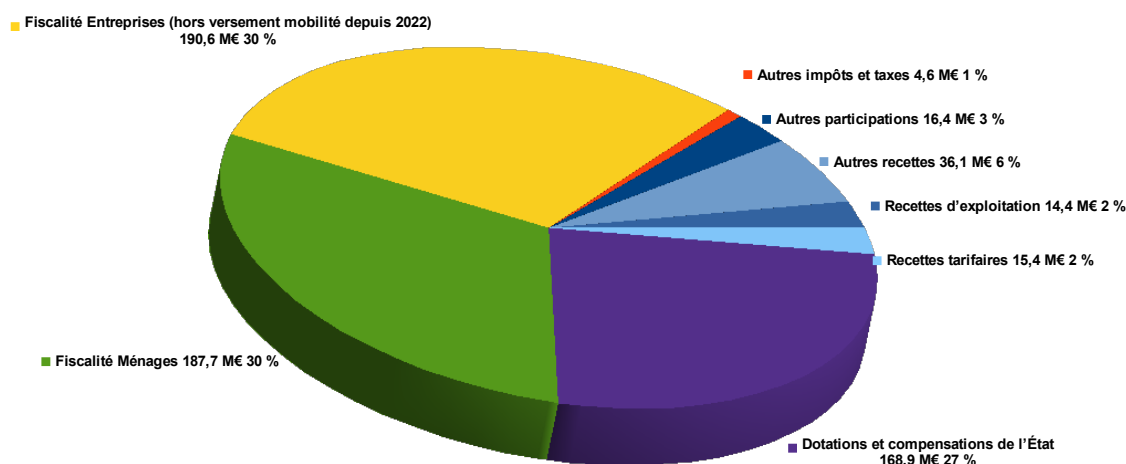
1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (634,2 M€ en solde net de la mutualisation de personnel entre la Métropole et la ville de Nantes et des autres communes) sont prévues en hausse de +5,25 %, soit + 31,7 M€.

Rappelons que la réforme de la fiscalité locale, qui a vu la suppression de la taxe d'habitation s'appliquer depuis notre budget 2021, ainsi que la réforme des « impôts de production » en 2022 puis la suppression de la Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2023, sont venues réduire considérablement l'autonomie fiscale des collectivités, en plus de limiter le lien entre nos finances et les citoyens, et le dynamisme de notre territoire.

Recettes de fonctionnement Budget principal	BP 2023	Part relative (%)	BP 2024	Part relative (%)
Autres participations	13,3 M€	2,3%	16,4 M€	2,6%
Autres impôts et taxes	4,1 M€	0,5%	4,6 M€	0,7%
Fiscalité Entreprises (<i>hors versement mobilité depuis 2022</i>)	177,9 M€	33,1%	190,6 M€	30,1%
Fiscalité Ménages	182,2 M€	26,5%	187,7 M€	29,6%
Dotations et compensations de l'État	165,0 M€	27,7%	168,9 M€	26,6%
Recettes tarifaires	14,8 M€	1,9%	15,4 M€	2,4%
Recettes d'exploitation	12,7 M€	2,9%	14,4 M€	2,3%
Autres recettes	32,6 M€	5,3%	36,1 M€	5,7%
Total RRF	602,5 M€	100,0%	634,2 M€	100,0%

Répartition des recettes de fonctionnement



* 100% du VT est affecté au budget annexe Transports à compter de 2022

a- Les dotations et compensations de l'État

. L'évolution des dotations

En 2024, la Métropole devrait voir sa dotation d'intercommunalité augmenter légèrement. Cette dernière connaîtra une hausse de 0,9% en lien avec le dynamisme de la population. Ainsi, la dotation d'intercommunalité est inscrite au BP 2024 pour un montant de 16,8 M€.

La dotation de compensation pourrait être écartée pour financer la péréquation et le dynamisme de la population au sein de la dotation globale de fonctionnement nationale, et diminuer de 0,75 M€ par rapport à l'encaissé de 2023. Celle de Nantes Métropole est prévue au BP 2024 pour 73,7 M€.

Au total, la DGF de Nantes Métropole est inscrite à 90,5 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2023.

. Les allocations compensatrices

En 2024, le montant des compensations fiscales augmente. Cette augmentation s'explique par une allocation compensatrice anticipée en hausse pour compenser les exonérations de taxe foncière et de CFE en lien avec la revalorisation des valeurs locatives corrélée à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). La compensation d'exonération partielle de CFE des établissements industriels est estimée à 23,5 M€ soit un montant en hausse de 3,5 M€ par rapport au BP 2023.

Nantes Métropole percevra une compensation pour la réforme du Versement Mobilité (inscrite au budget des transports). Ces ressources allouées aux autorités organisatrices de mobilité (AOM) ont baissé de moitié au niveau national en 2020. La compensation était versée depuis 2016 pour compenser la perte de ressources des AOM liée au relèvement du seuil d'assujettissement au Versement Transport de 9 à 11 salariés. Cette disposition a induit une perte de recettes pour Nantes Métropole de 0,8 M€ par an. Le montant inscrit au BP 2024 (au BA TC) est de 840 K€.

Nantes Métropole devrait connaître, par ailleurs, une stabilité de sa DCRTP par rapport au BP 2023, à 16,3 M€. Le FNGIR, instauré lors de la réforme de la taxe professionnelle, demeure inchangé et s'élève à 32 M€ au BP 2024.

b- La fiscalité

Depuis 2021, les EPCI à fiscalité propre sont concernés par la suppression de la taxe d'habitation. Ils perçoivent en compensation une part de TVA nationale qui doit évoluer comme le dynamisme de la TVA nationale.

Les bases de fiscalité directe locale progressent sous l'effet combiné de la revalorisation forfaitaire fixée en Loi de Finances (+ 3,9% sur les valeurs locatives des locaux d'habitation et + 1 % sur les valeurs locatives des locaux professionnels) et de l'évolution physique liée aux constructions nouvelles, additions de constructions, démolitions et changements d'affectation. Globalement, une hypothèse d'évolution physique similaire aux tendances passées a été retenue pour établir la prévision budgétaire.

Les taux de la fiscalité « ménages » (TFB et TFNB) et « entreprises » (CFE) et de TEOM restent inchangés en 2024.

. La fiscalité « ménages »

La fiscalité « ménages » regroupe la taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS), la taxe foncière bâtie (TFB), la taxe foncière non bâtie (TFNB), la taxe additionnelle à la taxe foncière non bâtie (TAFNB) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, affectée au budget des Déchets). Pour autant, ces 4 dernières taxes (TFB, TFNB, TAFNB et TEOM) concernent, à la fois, les ménages et les entreprises.

Le produit de THRS a été inscrit au BP 2024 pour 3,5 M€. Celui du foncier bâti s'élève à 64,2 M€, en hausse de 4,2% par rapport au BP 2023. Cette hausse (+2,6 M€) s'explique par l'évolution des bases fiscales qui progressent sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire et de l'évolution physique liée au dynamisme du territoire.

En 2024, Nantes Métropole percevra une compensation liée à la suppression de la TH, en la forme d'une fraction du produit net de TVA. Le montant de TVA perçu en 2024 par chaque EPCI est égal au montant des ressources liées à la suppression de la TH sur les résidences principales perçu en 2020. Ce montant évolue chaque année comme le produit net de la TVA nationale de l'année. Le montant de la compensation attendu par Nantes Métropole est estimé au BP 2024 à 115,8 M€.

Les produits attendus de TFNB et de TAFNB représentent au total 0,64 M€.

. La taxe « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aaquatique et Prévention des Inondations)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Nantes Métropole exerce la compétence GEMAPI et dispose de la faculté d'instaurer la taxe afférente. C'est dans ce cadre que le Conseil Métropolitain a approuvé le 9 décembre 2021 (par délibération n° 2021-155) l'instauration de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2023. Au regard du plan d'actions et d'investissements relatif à cette compétence, il est proposé de fixer le montant 2024 du produit de la taxe GEMAPI à 3,5 M€ (comme au BP 2023).

. La fiscalité « entreprises »

Il s'agit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui forment ensemble la cotisation économique territoriale, de la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Une hausse des bases d'imposition de CFE est intégrée au budget 2024 afin de tenir compte de l'actualisation de la grille tarifaire des locaux professionnels. Ainsi, le produit de CFE inscrit au budget 2024 s'élève à 98,8 M€ (+5,5% par rapport au BP 2023).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les collectivités territoriales ne perçoivent plus de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et font donc face, une fois de plus, à une baisse de leur autonomie fiscale. La loi de finances 2023 a acté que cette suppression serait compensée par le transfert d'une fraction de TVA aux collectivités concernées. Une compensation « socle » figée est calculée sur la moyenne des produits de CVAE perçues au titre de 2020, 2021 2022 et ceux qui auraient dû être perçus en 2023. Une compensation « territorialisée » tenant compte de la dynamique de la TVA nationale, est affectée au Fonds National d'Attractivité Économique des Territoires (FNAET) et dont les modalités de reversement aux collectivités sont établies à raison de 2/3 selon les effectifs employés et d'1/3 selon les valeurs locatives.

Pour le BP 2024, le montant de CVAE est évalué à 76,8 M€ (+8,1 % par rapport au BP 2023 et +0,1 % par rapport au montant définitif encaissé en 2023).

La TaSCom est assise sur la surface de vente des commerces de détail de plus de 400 m² et générant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 460 K€. Les tarifs de la Tascom sont fixés par la loi et peuvent être modulés par la collectivité de plus ou moins 20 %, à raison de 5 % par an. Le coefficient multiplicateur fixé par Nantes Métropole a atteint 1,2 depuis 2015. L'article 136 de la Loi de Finances 2021 étend la réduction de 20% du taux de TASCUM, déjà appliqué aux magasins dont la surface de vente est comprise entre 400 et 600 m², aux magasins de taille inférieure à 400 m² lorsqu'ils appartiennent à un réseau de distribution (c'est à dire exploité sous une même enseigne commerciale dans le cadre d'une chaîne de distribution intégrée). Au BP 2024, le montant de TASCUM est prévu à 11,5 M€, en hausse de 1,5 M€ par rapport aux inscriptions budgétaires 2023.

Les IFER concernent principalement sur Nantes Métropole les transformateurs électriques et les stations radioélectriques, et plus marginalement les canalisations de gaz et la production photovoltaïque. Les tarifs des IFER sont établis au niveau national. Un montant de 3,5 M€ a été inscrit au BP 2024 en légère augmentation (+0,25 M€) par rapport à 2023, afin de tenir compte de l'augmentation des implantations de nouvelles installations photovoltaïques.

. Le versement mobilité (VM)

Le versement mobilité (VM) est assis sur les salaires versés par les entreprises qui emploient 11 salariés et plus sur le territoire de l'autorité organisatrice de la mobilité. Son taux est de 2 % depuis 2011.

La prévision budgétaire 2024 table sur une évolution du VM de 10,9 % par rapport au BP 2023 (+ 3,3 % par rapport aux sommes encaissées en 2023), portant le produit attendu à 210,5 M€.

Depuis 2019, le budget annexe des transports en commun retrace l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public de personnes sur le territoire de la métropole. Jusqu'en 2021, ce budget annexe recevait 80% du VM pour couvrir ses dépenses. Pour financer la programmation conséquente d'investissements en faveur des transports et des mobilités, cette quote part versée au budget annexe transports a été portée depuis 2022 à 100% des recettes de VM.

De même, la compensation du VM faisant suite à l'évolution du seuil d'éligibilité (entreprises de plus de 11 salariés, contre plus de 9 auparavant), stabilisée à 840 K€, après réfaction de 50% désormais opérée par l'Etat, est affectée à 100% au budget annexe transports.

c- La dotation de compensation des transferts départementaux

La voirie départementale et 3 compétences sociales : le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le fonds solidarité logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées), sont transférées par le Département de Loire-Atlantique à Nantes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017. La Commission locale d'évaluation des charges transférées du 23 septembre 2016 a approuvé la méthode et l'évaluation financière du transfert. Celle-ci a fait l'objet d'un réajustement pour tenir compte des chiffres définitifs de 2016, approuvé au Conseil métropolitain de décembre 2017.

La dotation de compensation versée par le Département de Loire-Atlantique à Nantes Métropole a été fixée à 8,7 M€ pour 2024.

d- Les autres recettes de fonctionnement

Elles se composent de :

. **la taxe de séjour**, due par toute personne hébergée à titre onéreux non domiciliée dans la commune et qui n'y possède pas une résidence à raison de laquelle elle est redevable de la taxe d'habitation. Cette taxe est collectée par l'hébergeur durant l'année civile et reversée à Nantes Métropole l'année suivante. Ainsi, la taxe de séjour inscrite au BP 2024 pour 4,1 M€ (+ 500 K€ par rapport au BP 2023) correspond à celle collectée par les hébergeurs durant l'année 2023 et intègre la hausse des tarifs au 1^{er} janvier 2023.

. **les recettes tarifaires** pour 15,4 M€ (+4,4%). Les droits de place et d'occupation du domaine public (2,47 M€ en 2024) sont en hausse par rapport à 2023 (+10,1%), en raison de l'augmentation des tarifs. De même, la progression du reversement des forfaits post-stationnement (2,9 M€ au BP 2024 contre 2,3 M€ au BP 2023, soit +28,6%), est liée à l'extension du périmètre du stationnement payant à Nantes.

Plusieurs recettes tarifaires sont également en hausse, comme les ventes de marchandises (25 K€, +1,6%), les travaux (549 K€, +12,4%), les revenus des immeubles (69 K€, +13,1%), les prestations sportives incluant les recettes liées aux grands événements sportifs (1,3 M€, +11,2%), les autres produits (212 K€, +9,9%). Les recettes en lien avec le dispositif Bicloo (0,75 M€) restent stables pour 2024.

Sont inscrites en baisse au BP 2024 les redevances d'utilisation du domaine (5,5 M€, contre 5,8 M€ en 2023), ainsi que les recettes liées aux prestations culturelles (1,6 M€, -5,4%).

. **les recettes d'exploitation** (redevances et revenus des immeubles), évaluées à 14,4 M€ en 2024, sont prévues en augmentation (+13,5%). Deux recettes connaissent une forte croissance, notamment les redevances du Zenith inscrites pour 1,5 M€ (+1 M€) et les revenus des immeubles inscrits pour 2,5 M€ (+1 M€). Sont également en hausse, les autres produits de gestion courante (à 2 M€, +15%), les recettes liées aux zones d'aménagement concerté [ZAC] et les recettes en provenance de la délégation de service public du Crématorium (à 0,3 M€, +7,2%). Les recettes des réseaux de chaleur (0,65 M€) et les redevances d'électricité (2,8 M€) sont stables en 2024.

Trois recettes d'exploitation connaissent une diminution en 2024 : les redevances des délégations de services publics (0,05 M€, -1,2%) et les recettes des réseaux O'Méga (0,5 M€, -23,4%) ainsi que celles du mobilier urbain (4 M€, -8,5%).

. **les participations versées par d'autres collectivités pour 7,7 M€**, en augmentation de 3 M€. Parmi ces participations, sont en hausse les participations de l'Europe (à 764 K€, soit +0,3 M€), de la Région (à 717 K€ soit +0,1 M€) et celle du Département (à 247 K€, soit +0,05 M€). La participation des communes atteindra 58 K€ pour 2024.

. **les refacturations de charges de structure et remboursements de frais des budgets annexes**, évaluées à 22,1 M€ (+4,3%).

. **les autres recettes diverses**, évaluées à 4 M€ pour 2024, en hausse liée notamment à la mise en place d'un nouveau processus comptable concernant les tickets restaurants (non compensation des dépenses et des recettes).

. **les recettes liées à la mutualisation des services avec la Ville de Nantes** comprenant :

- le remboursement des charges salariales, calculé au coût réel en fonction des clés de répartition propres à chaque service, inscrits à 51,9 M€ (ceux-ci sont présentés en solde net dans les dépenses de masse salariale et dans les recettes de fonctionnement) ;

- les remboursements de frais et des charges de structure (hors personnel) s'établissent à 10 M€ ;

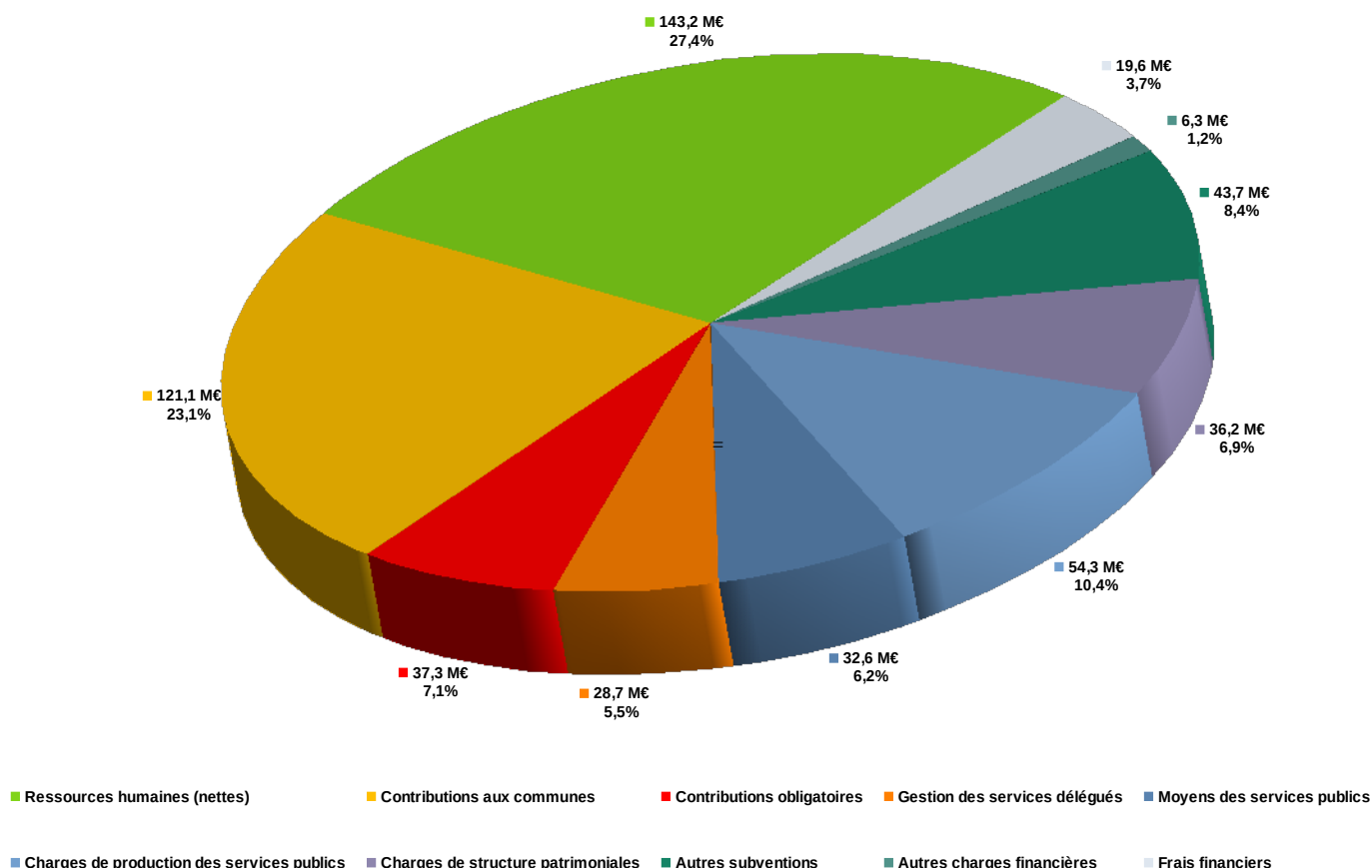
. **les recettes du schéma de mutualisation avec les communes** (CSU, droits des sols...) s'élèvent à 1,3 M€ (+11%) (celles-ci sont aussi présentées en solde net dans les dépenses de masse salariale et dans les recettes de fonctionnement).

. **les refacturations de charges et remboursements de frais** des budgets annexes et autres organismes associés sont évaluées à 15 M€.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (frais financiers inclus) du budget principal s'établissent à **523 M€**, en hausse de 36,1 M€ par rapport au BP 2023 (dépenses en solde net de la mutualisation de personnel).

Structure des dépenses de fonctionnement



Au BP 2024, une subvention exceptionnelle au budget annexe des transports est inscrite pour 6,9 M€ (contre 4 M€ au BP 2023).

La hausse des taux d'intérêts observée conduit également à revoir le montant des frais financiers : inscrits à hauteur de 19,6 M€ au BP 2024, contre 16,3 M€ au BP 2023.

Les autres charges sont en augmentation de + 29,9 M€, soit + 6,4%, un taux qui reste proche de l'inflation constatée en 2023.

Au delà, l'évolution entre le BP 2023 et le BP 2024 est liée : à l'évolution des DSP (+ 1,6 M€), des charges de production des services publics (+ 9,3 M€), des moyens généraux (+1 M€) et charges de structure (+4,7 M€) du fait de l'inflation et du coût de l'énergie, des reversements de fiscalité et autres participations versées aux communes suite au pacte financier renouvelé (+ 0,7 M€), aux évolutions des charges de personnel nettes en lien avec la nouvelle hausse du point d'indice en 2023 (+ 10,4 M€), une hausse des contributions obligatoires de 1,4 M€ (dont la contribution au SDIS), et des frais financiers (+3,3 M€).

Cette évolution reflète l'impact en fonctionnement des dépenses rendues nécessaires par le dynamisme de notre métropole et par la mise en oeuvre des engagements du projet métropolitain.

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

Budget principal	(en M€)	2023	2024	Evolution en %
DSP		27,1	28,7	5,8%
Contributions obligatoires		35,9	37,3	3,9%
Subventions aux associations		27,6	31,8	15,3%
Subventions aux autres organismes privés		4,7	1,6	-65,5%
Subventions aux autres organismes publics		3,4	3,4	-0,7%
Contributions aux budgets annexes		4,0	6,9	
Charges de production des services publics		45,0	54,3	20,7%
Moyens généraux des services publics		31,6	32,6	3,3%
Charges de structure patrimoniale		31,5	36,2	14,8%
Ressources humaines (nettes de la mutualisation)		132,8	143,2	7,9%
Autres charges financières et diverses		6,6	6,3	-4,3%
Frais financiers		16,3	19,6	20,2%
Contributions aux communes (AC et DSC)		116,4	116,3	0,0%
Autres participations aux communes		4,1	4,7	15,3%
Total		486,9	523,0	7,4%

a- la Masse salariale

Les dépenses de masse salariale sont inscrites à hauteur de 198,1 M€, atténuées des recettes de mutualisation et de mises à disposition à hauteur de 54,9 M€, soit un solde net à 143,2 M€, en hausse de 7,9% par rapport au BP 2023 (+10,4 M€) et de 5,65 % hors changement de méthode de comptabilisation des tickets restaurant (dépenses et recettes non compensées dorénavant : soit +2,9 M€). Elles correspondent à 27,4 % des dépenses de fonctionnement pour le budget principal.

Cette évolution est notamment liée aux éléments suivants :

- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : l'évolution liée aux déroulements de carrières des agents contribue à une augmentation de la masse salariale de +0,8 % (+1,8 M€).
- L'effet, en année pleine, de l'évolution de 1,5 % du point d'indice depuis le 1/07/2023, ainsi que l'attribution de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 (+3,5 M€ en année pleine au budget principal).
- L'évolution des bas de grilles de catégories C et B (avec jusqu'à + 9 points d'indice sur les premiers échelons), liées aux augmentations du SMIC, qui entraîne une revalorisation de 0,1 % de la masse salariale permanente et de 0,7 % de la masse salariale temporaire.
- D'autres mesures locales, avec notamment l'évolution de la valeur faciale des tickets restaurant, de la participation santé, l'élargissement des modalités d'application du forfait mobilité durable, la prise en charge (depuis le 01/09/2023) à 75 % (contre 50 % auparavant) des abonnements de transport en commun des agents pour leurs déplacements domicile-travail.
- La hausse des cotisations retraite patronales de la CNRACL (de 30,65 % à 31,65 % au 1^{er} janvier 2024).
- Les besoins de la population et du projet politique ont entraîné des créations de postes qui font évoluer la masse salariale, provenant tant de l'effet année pleine des postes créés et pourvus en 2023 que d'une évolution modérée de l'effectif permanent en 2024. Elles font progresser la masse salariale de près de 2,2 %.
- Les mutualisations nouvelles de quelques services entre la Ville et la Métropole sont compensées par des recettes de mutualisation.

L'effort de maîtrise de la masse salariale reste poursuivi ; cependant, les besoins du service public rendu à une population en croissance conduisent à des créations de postes, nécessaires pour répondre aux besoins des habitants de la Métropole nantaise. Pour contenir ces évolutions, la Métropole mène une action continue d'adaptation du service public et d'optimisation de sa gestion.

b- les Délégations de Service Public (DSP)

Les inscriptions relatives aux délégations de service public (hors exploitation des transports, inscrite au budget annexe Transports collectifs) s'établissent à 28,7 M€ (+5,8 %), avec une augmentation de la DSP de la Cité des Congrès (+0,4 M€) incluant l'organisation de la Folle Journée, ainsi que des ajustements sur les autres DSP (Château : +0,5 M€, Tourisme : +0,7 M€, Machines : +0,03 M€, patinoire du Petit-Port : +0,06 M€, Quartier de la Création : +0,1 M€...) compte tenu de leur activité. Elles représentent 5,5% des dépenses de fonctionnement.

c- les Contributions obligatoires

Celles-ci atteignent 37,3 M€ et représentent 7,1% des dépenses de fonctionnement. Leur hausse de 3,9 % (+ 1,4 M€) du BP 2023 au BP 2024 s'explique par l'évolution de la contribution au SDIS en hausse de 1,2 M€, à 25,97 M€. Elles concernent également les autres structures dont la Métropole est membre, comme l'Esbanm (3,3 M€), le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (0,9 M€) et la contribution au SMANO (5,3 M€).

d- les Subventions

Les subventions versées s'élèvent au total à 43,7 M€, soit 8,4% des dépenses de fonctionnement. Celles-ci sont attribuées :

✓ **aux associations** : 31,8 M€, en hausse de 4,2 M€ (+15,3%). Ces dépenses concernent notamment l'association pour le développement de l'emploi et des compétences (3,8 M€), les subventions sociales et de solidarité métropolitaine (transférées du Département) pour 8,1 M€, celles en faveur des associations d'insertion (1 M€) et le Fonds Solidarité Logement, le soutien à l'égalité, à l'habitat (1,2 M€), aux transitions écologique et de l'énergie (0,9 M€), à l'économie sociale et solidaire (0,5 M€), à l'AURAN (1,8 M€) et Nantes Saint-Nazaire Développement (3,1 M€), pour l'innovation numérique (0,7 M€), le soutien culturel et grands évènements culturels (1,3 M€), et aux clubs sportifs de haut niveau (4,6 M€)...

✓ **aux organismes publics et privés** : 5 M€, notamment à l'université de Nantes Campus (1,2 M€) et à l'Ecole Centrale pour Connect talents (0,37 M€), aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) pour personnes âgées (1 M€), à Télénantes (1 M€) et pour la coopération décentralisée (0,1 M€)... Elle inclut notamment la participation au fonds recherche, au fonds innovation en santé et au fonds solidarité 1 % pour les personnes sans abris.

✓ **au budget annexe des transports** : 6,9 M€ (+2,9 M€ par rapport au BP 2023).

e- les Charges de production des services publics

Les charges dédiées aux politiques métropolitaines, à 54,3 M€, représentent 10,4% des dépenses. Elles augmentent de 20 % par rapport au BP 2023 (+9 M€). Elles comprennent notamment les aménagements urbains (6,8 M€), l'accueil des Gens du voyage (1,3 M€), la propreté urbaine (2,2 M€), le marché Bicloo (6,4 M€), Mon Projet Rénov (0,8 M€), les interventions diverses pour le renforcement des projets liés à la transition énergétique et environnementale.

f- les Moyens généraux des services publics

Les charges liées au fonctionnement des services, à 32,6 M€, représentent 6,2% des dépenses. Elles augmentent de 1 M€ par rapport au BP 2023. Elles comprennent notamment les dépenses de carburant (4,4 M€), de gardiennage (3,1 M€), nettoyage des locaux (2,9 M€), prestations informatiques (3,95 M€), télécommunications (2,1 M€), prestations de services (1,4 M€), achats de fournitures (1,9 M€), l'entretien-réparation des véhicules (1,8 M€)...

g- les Charges de structures patrimoniales

Ces charges de structures, à 36,2 M€, représentent 6,9% des dépenses. Elles sont en évolution de 14,8% par rapport au BP 2023. Elles comprennent les locations immobilières (8 M€) et charges locatives (2,1 M€), les taxes foncières (4,4 M€), la maintenance générale (3 M€), la maintenance informatique (2,7 M€), la consommation d'eau (0,7 M€) et d'énergie (4 M€), l'éclairage public (8,6 M€), le chauffage urbain (0,9 M€), les assurances (1,7 M€).

h- les contributions aux communes

Il s'agit en premier lieu de l'attribution de compensation (AC) qui correspond au produit fiscal transféré à la création de la communauté urbaine, diminuée des transferts de charges effectués depuis cette date, et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'AC, tenant compte des transferts d'équipements et de compétences réalisés, qui sera versée aux communes en 2024 s'établit à 78,15 M€, en application du pacte financier de solidarité approuvé en décembre 2021. Elle intègre depuis 2022 une majoration suite à la prise en charge par Nantes Métropole du coût d'entretien des espaces verts d'abord de voirie livrés après 2001.

La DSC, réformée et majorée selon le vote du pacte financier métropolitain de solidarité de décembre 2021, est indexée sur l'intégralité du panier fiscal de Nantes Métropole, c'est-à-dire sur 100% de l'évolution des recettes fiscales de Nantes Métropole à taux constants et de ses dotations et compensations. En conséquence, la prévision budgétaire 2024 de la DSC s'établit à 38,2 M€ (+1,3 M€, soit +3,4%).

Au total, ces reversements aux communes (116,3 M€) représentent 23% des dépenses de fonctionnement.

A ces reversements s'ajoutent les fonds de concours et remboursements de frais aux communes, notamment avec la mise en place du "plan piscine" : un nouveau fonds de concours en fonctionnement pour les communes disposant d'un équipement aquatique, qui atteignent 4,7 M€ (+0,6 M€).

Cet effort de la Métropole au bénéfice de ses communes membres la place parmi les EPCI les plus redistributifs du territoire. En effet, Nantes Métropole est la seule métropole à redistribuer 100% de sa dynamique fiscale.

i- les frais financiers

Les frais financiers s'élèvent à 19,6 M€ (lignes de trésorerie incluses) au BP 2024 (contre 16,3 M€ au BP 2023), dans un contexte de taux d'intérêts toujours à des niveaux très élevés. Ils représentent 3,7% des dépenses de fonctionnement.

j- les autres charges financières

Elles représentent 1,2% des dépenses de fonctionnement et comprennent principalement les dotations aux provisions pour risques, la contribution de la Métropole au FPIC (2 M€) et les autres reversements de fiscalité (0,5 M€), les remises gracieuses et titres annulés...

3- L'investissement 2024

a- Les dépenses d'investissement du budget principal

Dépenses gérées en AP/CP	Montant initial en AP	Proposition Ajustement en AP	Montant ajusté Proposé en AP	Crédits antérieurs	Crédits 2 023	Crédits 2 024	Crédits 2 025	Crédits 2 026	Crédits ultérieurs
Total Dépenses – budget principal	2049,0 M€	193,3 M€	2242,4 M€	419,7 M€	298,6 M€	330,0 M€	407,6 M€	244,9 M€	541,6 M€

Au BP 2024, les crédits de paiement des dépenses d'investissement (gérées en AP) s'élèvent à **330,0 M€** sur le budget principal. Elles se décomposent principalement en dépenses propres d'équipement pour 202,8 M€ (immobilisations incorporelles et corporelles, travaux en cours), en subventions d'équipement (81,8 M€), en participations financières (44,3 M€) et en opérations pour compte de tiers (1,1 M€). S'y ajoutent d'autres opérations financières (participations...) hors AP pour 1,04 M€. **Au total, les investissements prévus s'élèvent à 331,1 M€ hors remboursement du capital de la dette.**

Les ouvertures d'AP proposées au budget primitif 2024, permettant l'engagement de projets nouveaux et la réalisation de la programmation d'entretien durable des équipements, s'élèvent à +193,3 M€.

Le détail des opérations d'investissement est présenté en première partie du rapport.

b- les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 64,6 M€ hors emprunt.

Les prévisions de recettes en crédits de paiement

Les recettes en AP s'élèvent à 29,4 M€, en baisse de 9,9 M€ (-25%) par rapport à 2023.

Outre les recettes sur opérations pour compte de tiers (réalisées sous mandat) pour 0,5 M€ ou les remboursements de participations (2,9 M€), les recettes se composent principalement de subventions d'équipement à percevoir pour 26,1 M€ comprenant :

. **Les recettes de l'Etat** : 9,2 M€, en baisse de 13%, dont 6,5 M€ au titre des aides à la pierre dont la gestion est déléguée à Nantes Métropole, et l'aménagement de la Gare de Nantes Nord (798 K€) ainsi que le parking vélo de la Gare Sud (324 K€).

. **Les recettes de la Région** : 1,2 M€ (-0,4 M€ comparé à 2023), notamment 962 K€ destinés à de nouveaux aménagements de voirie sur Saint-Herblain liés à la construction du collège Ernest Renan, et 281 K€ au titre de l'aménagement de la Porte de Gesvres.

. **Les recettes du Département** : 1,8 M€ (-1 M€ comparé à 2023), dont 1 M€ pour l'aménagement de la Porte de Gesvres et 500 K€ destinés à l'aire d'accueil des gens du voyage de Carquefou.

. **Les recettes de l'Europe** : 4,2 M€ (-0,9 M€ comparé à 2023) avec notamment une subvention de 3,6 M€ visant à financer les travaux de la Gare de Nantes Nord.

. **Les recettes des autres financeurs** : 1,4 M€ (en baisse de 0,9 M€), dont 875 K€ versés par la Caisse des Dépôts et Consignations en lien avec la Convention Rénovation énergétique.

Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement, hors subventions et participations fléchées sur des projets identifiés et produits de cessions, sont le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement et les amendes de police.

. **Le FCTVA** est calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente (2023). Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie sont aussi éligibles au FCTVA depuis 2016. Le taux retenu pour le calcul du FCTVA est de 16,404%. Ainsi, la prévision budgétaire 2024 s'élève à 16,5 M€, et 745 K€ au titre des dépenses d'entretien de voirie en section de fonctionnement.

. **La taxe d'aménagement** dépend des autorisations de construire délivrées durant les 2 années précédentes. La prévision budgétaire 2024 (10,35 M€) est inférieure à celle de 2023 (-1,15 M€) compte tenu de l'activité de construction sur le territoire et des nouvelles modalités de perceptions.

• **Le produit des amendes de police** concerne les verbalisations pénales depuis la mise en oeuvre du forfait post-stationnement (FPS). Le produit perçu varie selon la valeur du timbre (définie au niveau national au regard de l'ensemble des procès-verbaux émis). L'inscription budgétaire 2024 s'établit à 4,4 M€, elle a été ajustée en appliquant une moyenne de la valeur du timbre des dernières années.

4- La charge de la dette et l'emprunt à inscrire

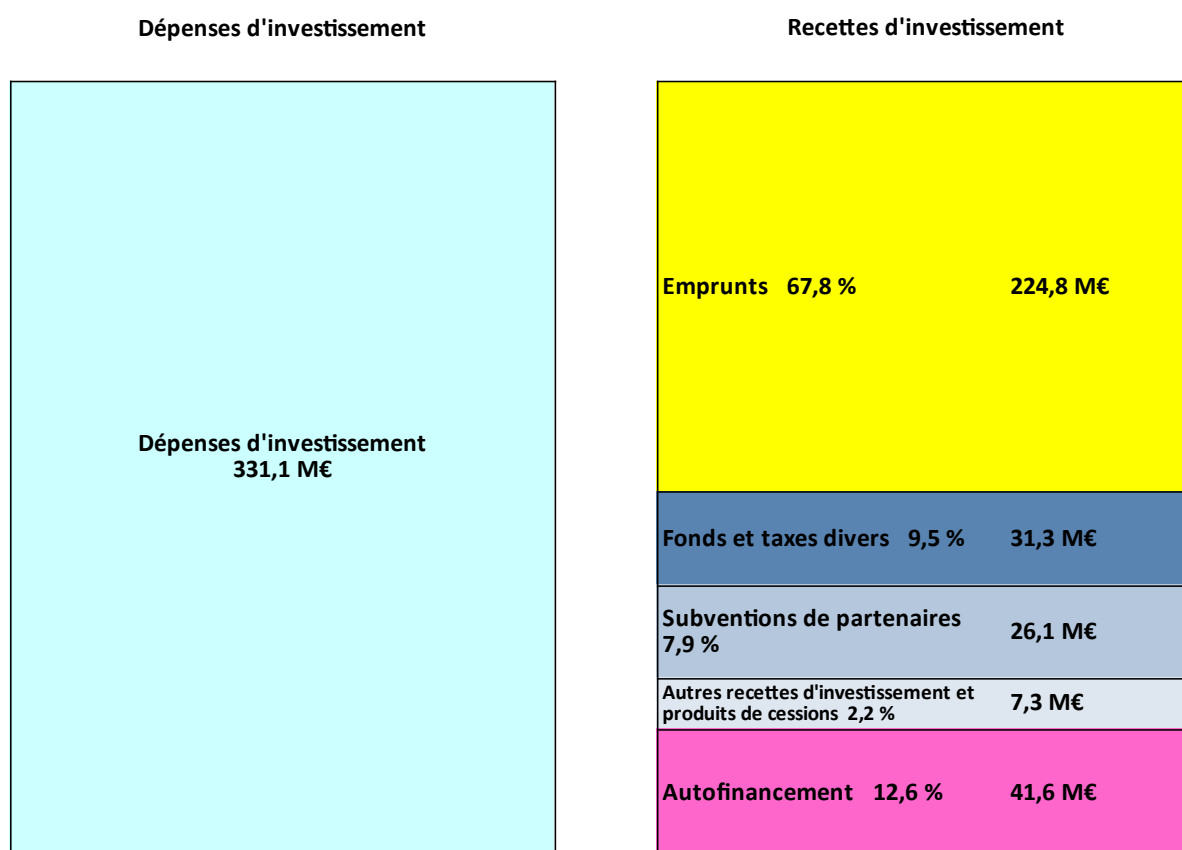
La dette du budget principal s'élève à 614 M€ au 1^{er} janvier 2024.

Les dépenses d'investissement liées à la dette (78,1 M€) couvrent les remboursements en capital des emprunts (69,5 M€) et les opérations de crédits à long terme complémentaires à la ligne de trésorerie (8,5 M€) qui sont inscrites en dépenses et en recettes pour le même montant.

Les frais financiers (19,6 M€) se répartissent entre les intérêts payés au titre de la dette contractée par Nantes Métropole pour 19,2 M€, ceux remboursés aux communes pour 0,03 M€, et les intérêts liés à la ligne de trésorerie pour 0,13 M€.

224,8 M€ d'emprunts sont inscrits au BP 2024 pour le budget principal. Ce volume sera ajusté à la baisse en cours d'année, notamment avec la reprise de l'excédent 2023.

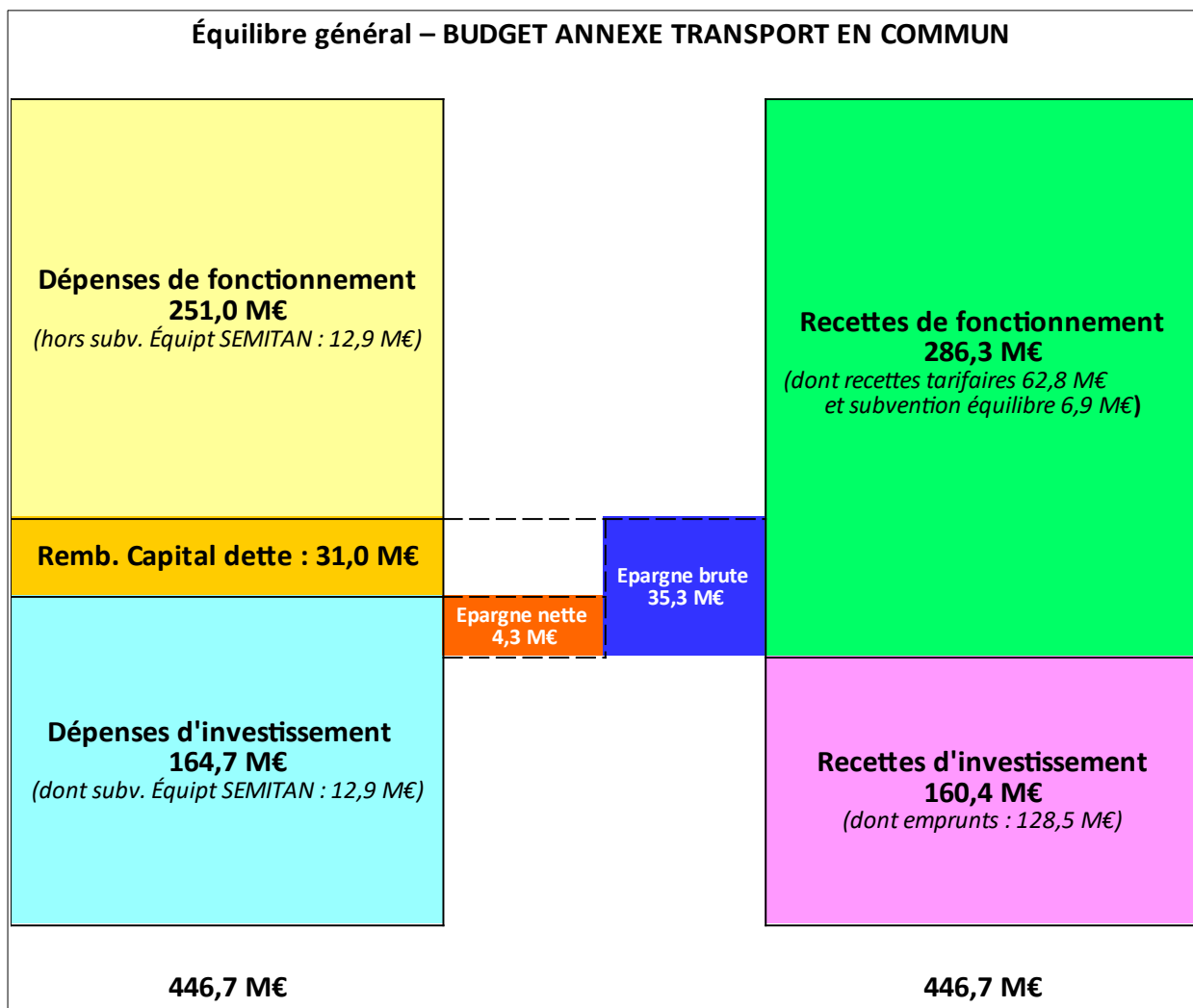
5- Le financement de l'investissement (en synthèse)



Le niveau d'investissement prévu au BP 2024 pour le budget principal (331,1 M€) est financé par l'autofinancement net pour 12,6 %, par des subventions de partenaires, produits de cessions et fonds divers (dont le FCTVA) pour 19,6 %, et par l'emprunt pour 67,8 %.

2- Le budget annexe des Transports collectifs

Le budget annexe des transports en commun retrace, depuis 2019, l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public de personnes sur le territoire de la métropole.



. Les recettes de fonctionnement

BUDGET TRANSPORTS	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	258,2 M€	286,3 M€	10,9%
Exploitation réseau TC	59,8 M€	62,8 M€	5,0%
Transports scolaires	3,8 M€	3,8 M€	-0,1%
Versement mobilité	190,6 M€	211,3 M€	10,9%
Autres recettes de gestion courante	0,0 M€	1,5 M€	
Pilotage mission Transports <i>(dt subv. Except. Budget principal)</i>	4,0 M€	6,9 M€	72,5%

Les recettes de fonctionnement du budget annexe transports atteignent 286,3 M€ au BP 2024 (contre 258,2 M€ au BP 2023), incluant une subvention exceptionnelle du budget principal de 6,9 M€ en 2024 (la fréquentation n'étant pas revenue au niveau d'avant crise sanitaire). Celle-ci avait été prévue à 4 M€ lors du BP 2023 et n'a finalement pas été versée en 2023.

Elles comprennent aussi :

- le versement mobilité (VM), affecté à 100% à ce budget depuis 2022 (210,5 M€), et la compensation du VM (seuil passé de 9 à 11 salariés) pour 0,84 M€ : soit 211,3 M€
- la dotation générale de décentralisation versée par l'État pour les transports scolaires : 3,2 M€ et la dotation complémentaire régionale : 0,6 M€
- les recettes tarifaires (59,7 M€), les autres recettes (3,1 M€) de gestion courante de l'exploitation du réseau : soit 62,8 M€ au total
- divers produits de cession pour 1,5 M€.

A noter que l'avance remboursable dont avait bénéficiée la métropole en tant qu'autorité organisatrice de mobilité, fin 2020, fait l'objet d'un remboursement depuis 2022.

. Les dépenses de fonctionnement (frais financiers inclus)

BUDGET TRANSPORTS	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	227,9 M€	251,0 M€	10,2%
Exploitation réseau TC	209,7 M€	227,4 M€	8,4%
Transports scolaires	0,1 M€	0,0 M€	-77,0%
Matériels roulants	1,8 M€	2,4 M€	29,3%
Subventions transports	2,6 M€	3,4 M€	34,5%
Autres dépenses de gestion	1,6 M€	2,1 M€	28,8%
Pilotage de la mission transports	4,2 M€	4,3 M€	2,1%
<i>Gestion financière</i>	<i>7,8 M€</i>	<i>11,4 M€</i>	<i>46,4%</i>

(hors subvention d'équipement à la SEMITAN, retraitée en dépense d'investissement)

Les dépenses de gestion s'élèvent à 239,7 M€ au BP 2024. Elles intègrent des dépenses de personnel affecté au transport en commun pour 2,45 M€ (+3,4%), des moyens généraux pour 1,9 M€ (+0,5%), des dépenses de services publics pour 2 M€, le loyer du crédit-bail des rames CAF pour 2,4 M€, la tarification de l'intermodalité (TAN/TER et Métrocéane) pour 3,4 M€ (+34,5%), et principalement les dépenses brutes de la DSP Transports avec la SEMITAN pour 221,3 M€ (+8,7%), ainsi que des taxes foncières pour 6,1 M€. Les frais financiers sont prévus pour 11,3 M€ en 2024 (+46,8%), liés aux emprunts relatifs aux transports.

. Les dépenses d'investissement : 164,7 M€ au total

Budget annexe Transports collectifs	Montant initial en AP	Proposition Ajustement en AP	Montant ajusté Proposé en AP	Crédits antérieurs	Crédits 2 023	Crédits 2 024	Crédits 2 025	Crédits 2 026	Crédits ultérieurs
Dépenses gérées en AP/CP	959,5 M€	43,2 M€	1002,7 M€	147,6 M€	159,0 M€	151,8 M€	164,9 M€	185,9 M€	193,5 M€
+ subvention d'équipement DSP				13,6 M€	11,9 M€	12,9 M€			
Total Dépenses	985,0 M€	43,2 M€	1041,1 M€	161,2 M€	171,0 M€	164,7 M€	164,9 M€	185,9 M€	193,5 M€

Des crédits de paiement (dépenses en AP) sont inscrits à hauteur de **151,8 M€** sur ce budget annexe. Par ailleurs, des subventions d'équipements à la SEMITAN sont prévues pour les opérations de rénovation courantes et les acquisitions de matériels et mobiliers inséparables de l'exploitation du réseau pour **12,9 M€**.

Ces dernières sont versées en fonctionnement conformément à la nomenclature comptable M43 relative aux transports urbains de voyageurs, mais font l'objet d'opérations d'ordre pour les intégrer en section d'investissement.

Les crédits prévus en 2024 concernent notamment la poursuite de l'acquisition de matériels roulants et de bus pour 7,9 M€ et des rames de tramway fabriquées par Alstom pour 38,6 M€, les travaux sur le CETEX tramway à Babinière pour 52,2 M€, la poursuite des travaux de rénovation de la ligne 2 de tramway pour 8,8 M€, ainsi que les études pour la création des lignes 6 et 7 de tramway sur l'île de Nantes pour 15,4 M€ et de la ligne 8 Busway pour 1,2 M€.

Les nouvelles AP votées en 2024 s'élèvent à **+43,2 M€**, dont +40 M€ pour les révisions liées au marché avec Alstom pour l'achat des rames de tramway, signé préalablement à l'inflation des matières premières notamment, et +2,0 M€ pour lancer les études sur la connexion des lignes 2 et 6 à Babinière.

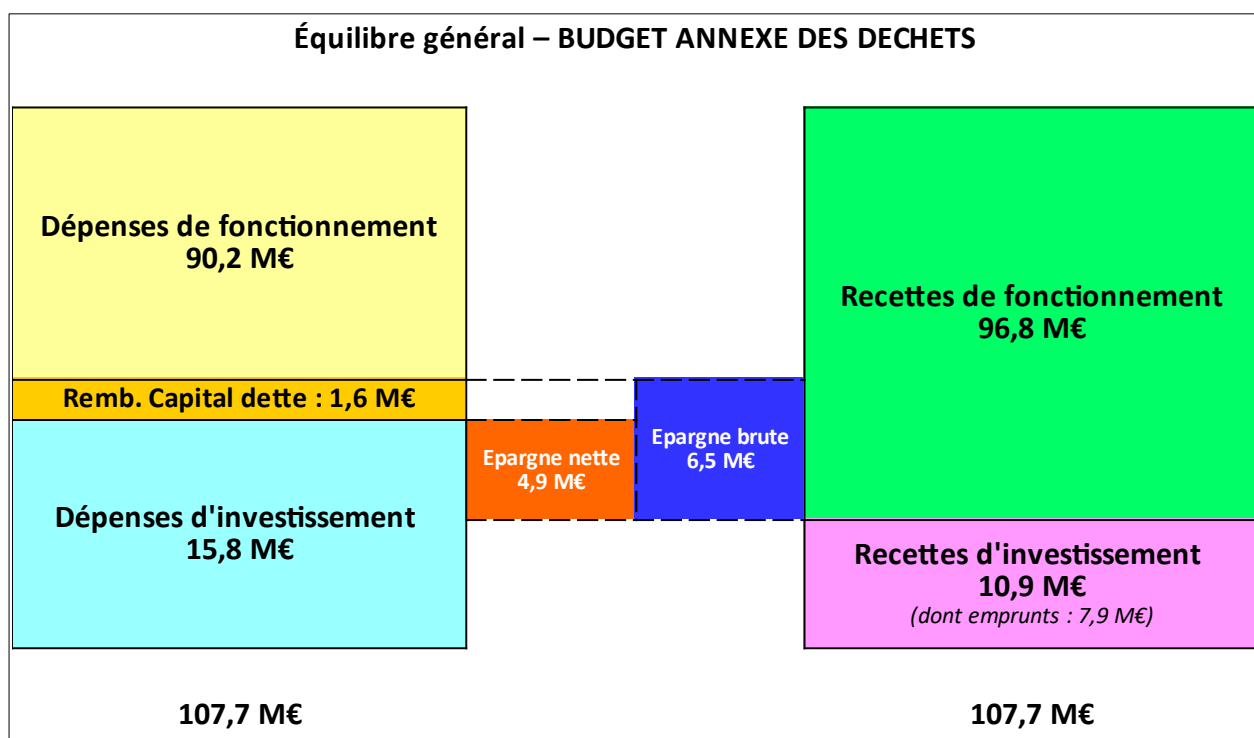
. Les recettes d'investissement

Des recettes sont inscrites à hauteur de 31,9 M€, dont 29,1 M€ au titre de la récupération de la TVA et 2,8 M€ de subventions de l'Etat.

Le remboursement du capital de la dette du budget Transports est prévu à hauteur de 31 M€, pour un encours de 364,1 M€ au 01/01/2024 (dont les avances de l'État au titre du dispositif de soutien des AOM de fin 2020 pour un capital restant dû de 30 M€).

Le besoin d'emprunt est prévu à 128,5 M€ au BP 2024.

3- Le budget annexe des déchets



. Les recettes de fonctionnement

BUDGET DECHETS	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	93,3 M€	96,8 M€	3,8%
Taxe d'enlèvement des OM	78,0 M€	80,6 M€	3,4%
Redevance spéciale	3,0 M€	3,5 M€	16,7%
Vente de produits annexes	3,5 M€	3,5 M€	0,0%
Autres recettes de gestion courante	8,8 M€	9,1 M€	3,9%
Trait OM et déchets recyclables <i>(dt rembt assurance)</i>	0,0 M€	0,0 M€	

Les recettes de fonctionnement du budget déchets s'élèvent à 96,8 M€ (+3,8%). Elles sont principalement composées de la TEOM (80,6 M€, + 3,4 % par rapport au BP 2023), de redevances spéciales (3,5 M€) pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers, dont le tarif a été porté à 0,711€/litre au delà du seuil de 1020 litres hebdomadaires par délibération votée en décembre dernier, de ventes de produits annexes (3,5 M€). Les autres recettes liées au traitement des ordures ménagères et déchets recyclables sont assez stables (9,1 M€).

Le taux de la TEOM est stabilisé à 7,95 % depuis 2022.

. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion atteignent 89,8 M€ au BP 2024 (+1,8%), dont 19,7 M€ de charges de personnel (+8%), et des moyens généraux et actions de communication prévus pour 9,8 M€.

Les dotations pour marchés de collecte (13,6 M€) et de traitement (20,6 M€), d'exploitation des déchetteries et écopoints (6,7 M€) et de traitement des déchets issus de déchetteries (7,4 M€), sont complétées par les autres charges de l'OPC (12 M€). Les frais financiers sont inscrits pour 0,4 M€.

BUDGET DECHETS	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	88,6 M€	90,2 M€	1,9%
Déchetteries	6,8 M€	6,7 M€	-1,5%
Collecte	20,6 M€	21,0 M€	2,0%
Traitement	33,3 M€	32,4 M€	-2,5%
Pilotage de la mission déchets	27,5 M€	29,6 M€	7,8%
<i>Gestion financière</i>	<i>0,4 M€</i>	<i>0,4 M€</i>	<i>15,8%</i>

. Les dépenses d'investissement

Budget annexe Déchets	Montant initial en AP	Proposition Ajustement en AP	Montant ajusté Proposé en AP	Crédits antérieurs	Crédits 2 023	Crédits 2 024	Crédits 2 025	Crédits 2 026	Crédits ultérieurs
Total Dépenses gérées en AP/CP	174,4 M€	9,6 M€	184,0 M€	18,7 M€	12,5 M€	15,8 M€	32,3 M€	34,4 M€	70,3 M€

Les nouvelles autorisations de programme s'établissent à +9,6 M€, dont 5,0 M€ pour la réhabilitation de la déchetterie de Saint-Herblain. Par ailleurs, l'achat de véhicules nécessite 3,8 M€ de crédits supplémentaires. Enfin, les travaux d'amélioration sur les différents sites, pour répondre aux exigences réglementaires sont prévus pour +0,4 M€.

Des crédits de paiement 2024 sont inscrits à hauteur de 15,8 M€ sur ce budget annexe et concernent notamment les travaux sur les déchetteries et les écopoints (3,4 M€), l'achat de véhicules (3,8 M€) et de mobiliers de collecte (4,0 M€), l'installation de conteneurs enterrés (1,3 M€), le soutien à l'achat de composteurs et de broyeurs et les études pour la construction d'une nouvelle plateforme de déchets verts et bio-déchets (0,4 M€) et pour la réhabilitation de la décharge Prairie de Mauves (1,0 M€).

Ce budget présente une épargne nette de 4,9 M€ (5% des recettes réelles de fonctionnement, contre 3,3 % en 2023 et 5,2% en 2022).

Le remboursement du capital de la dette du budget déchets est prévu à hauteur de 1,6 M€, pour un encours de 6,7 M€ au 1^{er} janvier 2024.

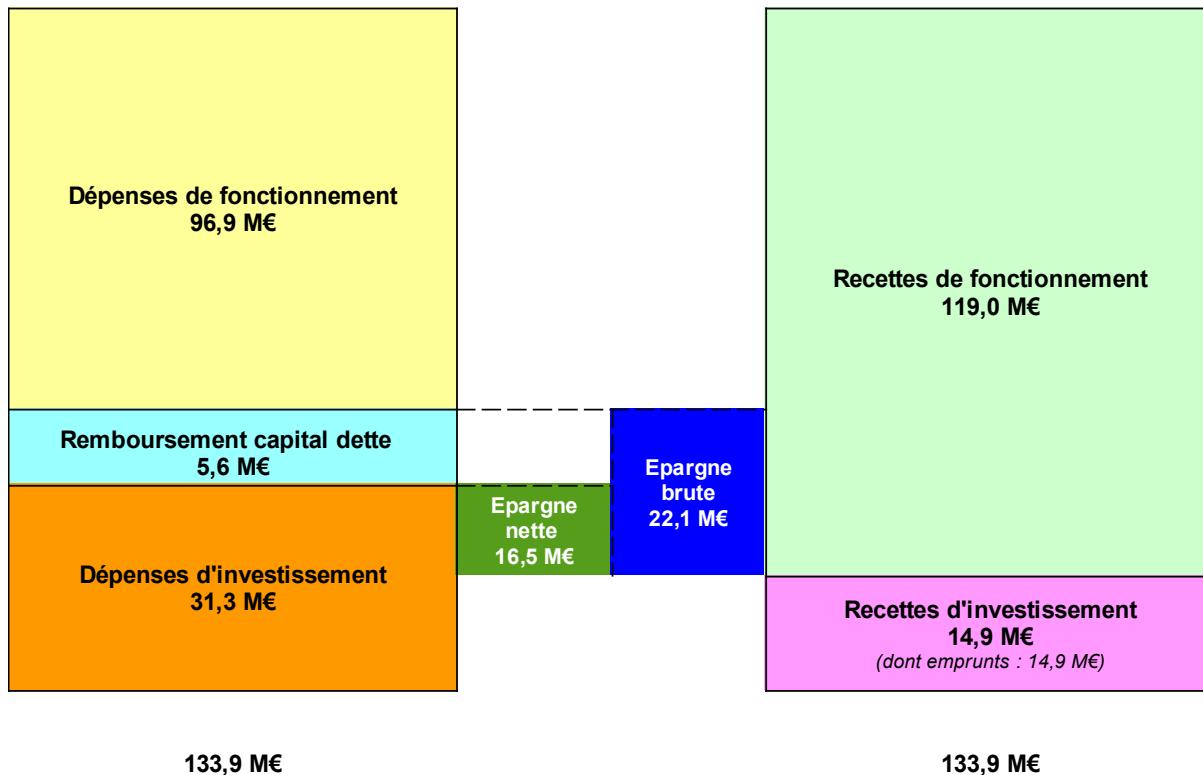
Des recettes d'investissement sont inscrites pour 3 M€ (dont le FCTVA pour 1,4 M€ et une subvention de l'ADEME de 1,6 M€ pour le développement du traitement des biodéchets).

Ce budget intègre un besoin d'emprunt de 7,9 M€ au stade du BP 2024.

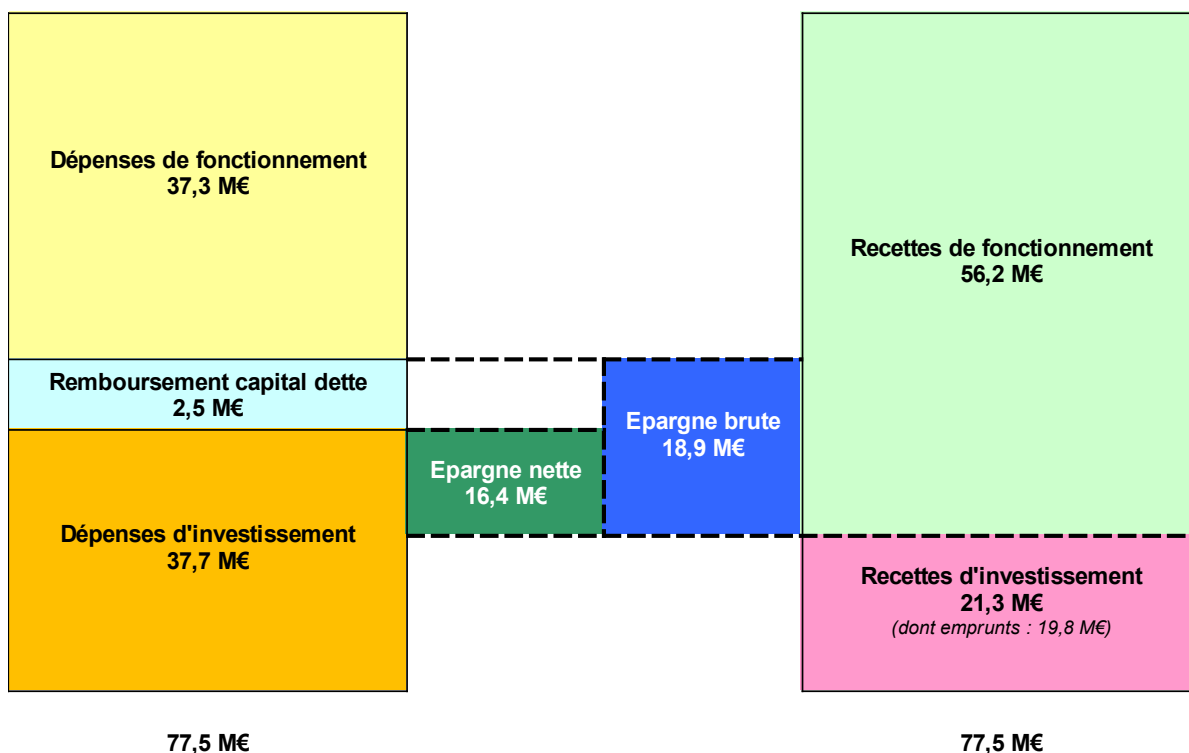
4- Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Ces deux budgets annexes représentent un volume total de 211,4 M€ (+4%), dont 134,2 M€ (+1,1%) de dépenses de fonctionnement et 69 M€ (+14%) de dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette : 8,1 M€).

BUDGET ANNEXE EAU



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT



. Les recettes de fonctionnement

Ces 2 budgets s'adossent sur une recette principale assise sur les ventes d'eau.

La refonte tarifaire décidée en décembre 2022 s'applique sur les factures d'eau depuis 2023. La tarification avait évolué avec une diminution de 40 % de la part fixe pour l'abonnement et une augmentation de la part variable du mètre cube de 21,7 % (hors tarification solidaire). L'objectif poursuivi est d'inciter aux économies d'eau et à la préservation de la ressource, avec une facture plus corrélée à la consommation, tout en garantissant le pouvoir d'achat pour les plus précaires.

Ainsi, le tarif moyen du mètre cube est fixé à 3,84 € TTC (facture de référence de 120 m³), inférieur au tarif moyen national qui est de 4,34 €.

BUDGET EAU	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	113,7 M€	119,0 M€	4,7%
Exploitation réseaux production et distribution	7,1 M€	6,8 M€	-3,5%
Clientèle abonnés	0,2 M€	0,2 M€	2,5%
Ventes d'eau aux abonnés	35,3 M€	45,2 M€	27,9%
Fonds collectés pour AELB et BA Assainissement	46,2 M€	47,7 M€	3,4%
Abonnements	20,8 M€	14,8 M€	-29,1%
Autres recettes de gestion courante	0,3 M€	0,3 M€	0,0%
Recettes exceptionnelles	2,0 M€	2,0 M€	-%
Pilotage mission eau	1,9 M€	2,0 M€	9,0%

Aussi, sur le budget Eau, les recettes sont inscrites à hauteur de 119 M€, en hausse de 4,7%. Les ventes d'eau sont prévues à 45,2 M€ (+ 27,9%) et les abonnements à 14,8 M€ (-29,1%).

BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	54,5 M€	56,2 M€	3,1%
Exploitation réseaux	0,0 M€	0,0 M€	
Redevance assainissement	40,8 M€	42,7 M€	4,8%
Participation assainissement collectif	6,5 M€	6,5 M€	0,0%
Autres recettes de gestion courante	7,2 M€	6,7 M€	-7,2%
Produits exceptionnels	0,1 M€	0,1 M€	
Pilotage mission assainissement	0,0 M€	0,2 M€	

Sur le budget Assainissement, les recettes sont inscrites à hauteur de 56,2 M€, en hausse de 3,1%. La redevance assainissement, recette principale de ce budget (42,7 M€), est prévue en hausse de 4,8%. La participation sur le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est inscrite pour 6,5 M€ et les autres recettes d'exploitation sont prévues à 7 M€.

. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 96,9 M€ pour l'Eau (-0,3% par rapport au BP 2023) avec les versements à l'Agence de l'eau et à l'assainissement (45,6 M€).

BUDGET EAU	BP2023	BP2024	Evolution BP2024/ BP 2023
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	97,2 M€	96,9 M€	-0,3%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors reversements au budget assainissement et à l'agence de l'eau	51,6 M€	51,3 M€	-0,5%
Exploitation des installations de production	13,0 M€	11,6 M€	-10,5%
Exploitation des installations de distribution	5,3 M€	5,6 M€	6,1%
Clientèle	0,4 M€	0,5 M€	26,6%
Recettes/Redevances/Reversement	45,7 M€	45,6 M€	-0,1%
Pilotage de la mission eau	30,8 M€	31,3 M€	1,5%
Coopération décentralisée (1 % eau)	0,4 M€	0,3 M€	-15,3%
<i>Gestion financière</i>	<i>1,7 M€</i>	<i>2,0 M€</i>	<i>15,3%</i>

Concernant la production d'eau potable, les dépenses s'élèvent à 11,6 M€ (-10,5%). Elles intègrent les coûts de fonctionnement pour la sûreté, l'énergie et la maintenance, les produits de traitement, et les tests nécessaires au fonctionnement de la nouvelle usine.

Les dépenses liées à la distribution d'eau sont inscrites à hauteur de 5,6 M€ (+6,1%). Celles liées à la clientèle s'élèvent à 0,5 M€.

Les frais de pilotage de la mission eau comprennent notamment les taxes, la masse salariale (16,1 M€), les locations immobilières, les frais de gardiennage... Ils sont inscrits à hauteur de 31,3 M€ et tiennent compte de la mise en œuvre de la tarification sociale. Les frais financiers s'élèvent à 1,96 M€ en 2024.

BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35,5 M€	37,3 M€	5,0%
Exploitation collecte, transferts et petits traitements	5,6 M€	6,2 M€	11,2%
Exploitation traitement des stations d'épuration	10,6 M€	11,2 M€	5,8%
Pilotage de la mission assainissement	19,0 M€	19,6 M€	2,8%
Coopération décentralisée	0,2 M€	0,2 M€	0,0%
<i>Gestion financière</i>	<i>0,2 M€</i>	<i>0,2 M€</i>	<i>-5,0%</i>

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'Assainissement sont prévues à hauteur de 37,3 M€, en hausse de 5%.

Les dépenses d'exploitation de la collecte des eaux usées s'élèvent à 6,2 M€, dont 3,05 M€ liés aux charges de gestion des opérateurs privés et 3,15 M€ liés à l'exploitation des équipements (comprenant l'électricité).

Les dépenses d'exploitation et de traitement des stations d'épuration et de traitement des boues sont prévues à hauteur de 11,2 M€ au titre du nouveau marché d'exploitation (+5,8%).

Les dépenses de pilotage de la mission assainissement : masse salariale (11,6 M€), taxes, locations immobilières... s'élèvent au total à 19,6 M€. Elles tiennent compte de la poursuite de la tarification sociale. Les frais financiers s'élèvent à 0,2 M€ en 2024.

. L'investissement

Les autorisations de programme ouvertes au BP 2024 s'élèvent à +9,9 M€ sur l'eau et à +57,3 M€ pour l'assainissement. Sur les 2 budgets annexes, les crédits de paiement atteignent 69,0 M€ pour 2024, hors gestion de la dette.

Budget annexe Eau potable	Montant initial en AP	Proposition Ajustement en AP	Montant ajusté Proposé en AP	Crédits antérieurs	Crédits 2 023	Crédits 2 024	Crédits 2 025	Crédits 2 026	Crédits ultérieurs
Total Dépenses gérées en AP/CP	135,5 M€	9,9 M€	145,5 M€	49,4 M€	24,7 M€	31,3 M€	23,0 M€	10,5 M€	6,5 M€

Sur le budget Eau, les dépenses (31,3 M€) concernent la modernisation de l'usine de la Roche pour 6,3 M€ (dont la fin des travaux est actuellement prévue en décembre 2024), la poursuite de la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud-Ouest du département pour 2,0 M€, le renouvellement des canalisations des ponts Aristide Briand et Clémenceau pour 2,5 M€ et la réhabilitation des canalisations en sous sol du réservoir d'eau de la Contrie pour 1,0 M€.

Au titre des investissements récurrents, 3,7 M€ sont consacrés aux études ou travaux neufs et de gros entretien des moyens de production, 12,0 M€ aux extensions et renouvellement du réseau de distribution et 0,9 M€ au matériel technique de comptage ou de facturation. Les crédits dédiés au numérique et à la sûreté sont prévus pour 1,0 M€ en 2024. Enfin, les études liées au titre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et pour la résilience des ouvrages sont prévues pour 350 K€ et le dispositif de prélocalisation des fuites sera étendu pour 0,5 M€ en 2024.

Budget annexe Assainissement	Montant initial en AP	Proposition Ajustement en AP	Montant ajusté Proposé en AP	Crédits antérieurs	Crédits 2 023	Crédits 2 024	Crédits 2 025	Crédits 2 026	Crédits ultérieurs
Total Dépenses gérées en AP/CP	173,3 M€	57,3 M€	230,6 M€	39,2 M€	38,2 M€	37,7 M€	36,1 M€	20,9 M€	58,7 M€

Sur le budget Assainissement, les crédits de paiement 2024 (37,7 M€) concernent le programme de protection du bassin Barbin (1,3 M€), le renouvellement des réseaux boulevard de la Prairie aux Ducs (1,0 M€) et à Belle Etoile (0,8 M€), ainsi que l'aménagement des réseaux dans la ZAC Pirmil Les Isles (0,3 M€) et Petite Hollande (0,2 M€).

Par ailleurs, 19,0 M€ sont affectés à la réhabilitation et l'extension des réseaux de collecte et transferts, 0,4 M€ aux travaux de branchements, 6,8 M€ au titre des travaux de structure d'exploitation et 4,7 M€ pour les infrastructures de traitement. Enfin, les crédits dédiés au numérique et à la sûreté sont prévus pour 0,5 M€ en 2024.

. Les épargnes et la dette

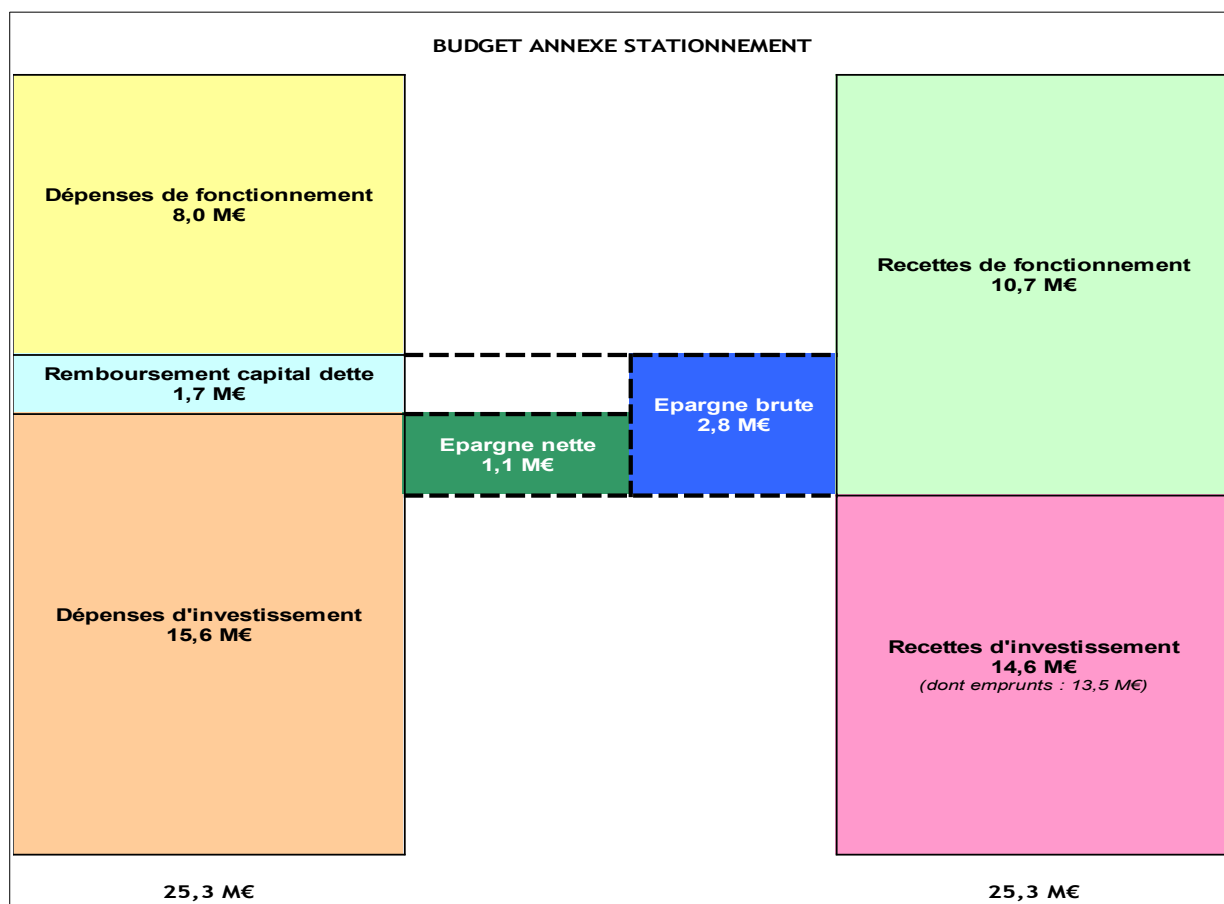
Ces budgets présentent des niveaux d'épargne nette de 16,5 M€ pour le budget Eau (13,8% des recettes réelles de fonctionnement) et de 16,4 M€ pour le budget Assainissement (29% des recettes réelles de fonctionnement), permettant le financement d'une part importante des investissements.

Les emprunts nécessaires à l'équilibre du budget primitif atteignent 14,9 M€ au budget eau et 19,8 M€ au budget assainissement.

Pour l'eau, le remboursement du capital représente 5,6 M€. Pour l'assainissement, le remboursement du capital représente 2,5 M€.

La dette du budget de l'Eau au 1^{er} janvier 2024 atteint 54,1 M€ (contre 59,5 M€ en 2023) et celle du budget de l'Assainissement 5,6 M€ (contre 8,9 M€ en 2023).

5 – Le budget annexe du stationnement



. **Les recettes de fonctionnement** sont inscrites à hauteur de 10,7 M€ (-5,8%) et traduisent la baisse de fréquentation des parkings. Ceux mis en gestion déléguée (7,2 M€) augmentent de 9,1%, et ceux exploités en régie (2,9 M€) progressent de 7,4%. Les parkings relais tarifés sont stabilisés à 0,6 M€. Les parkings délégués évoluent en application du montant de leurs redevances contractuelles.

Il n'est pas prévu de subvention exceptionnelle du budget principal pour ce budget annexe au BP 2024.

BUDGET STATIONNEMENT	BP 2023	BP 2023	Evolution BP 2024 / BP 2023
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11,4 M€	10,7 M€	-5,8%
Exploitation parkings régie	2,7 M€	2,9 M€	7,4%
Exploitation parkings délégués	6,6 M€	7,2 M€	9,1%
Parcs relais	0,6 M€	0,6 M€	9,7%
Autres recettes de gestion courante	1,5 M€	0,0 M€	
Produits exceptionnels	0,0 M€	0,0 M€	
Pilotage mission stationnement	0,0 M€	0,0 M€	

. **Les dépenses de fonctionnement** sont inscrites à hauteur de 8 M€, en hausse de 0,6 M€ (+7,2%). Celle-ci est principalement liée aux périmètres des parkings en DSP (nouveaux contrats) qui évoluent de 13% (+0,2 M€). La masse salariale de ce budget s'élève à 0,9 M€. Les frais généraux atteignent à 0,5 M€. Et les frais financiers sont inscrits pour 0,4 M€.

BUDGET STATIONNEMENT	BP 2023	BP 2023	Evolution BP2024 / BP 2023
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7,4 M€	8,0 M€	7,2 %
Parkings gérés en régie	0,6 M€	0,6 M€	10,0 %
Parkings en gestion déléguée	1,6 M€	1,8 M€	13,3 %
Parcs relais	3,3 M€	3,6 M€	9,0 %
Pilotage de la mission stationnement	1,5 M€	1,5 M€	-2,2 %
<i>Gestion financière</i>	0,4 M€	0,4 M€	0,0 %

. L'investissement

Budget annexe Stationnement	Montant initial en AP	Proposition Ajustement en AP	Montant ajusté Proposé en AP	Crédits antérieurs	Crédits 2 023	Crédits 2 024	Crédits 2 025	Crédits 2 026	Crédits ultérieurs
Total Dépenses gérées en AP/CP	109,0 M€	0,2 M€	109,2 M€	7,2 M€	11,9 M€	15,6 M€	20,0 M€	15,3 M€	39,2 M€

Les nouvelles autorisations de programme s'établissent à +0,2 M€, notamment pour les aménagements dans les parkings Cité des Congrès et Decré Bouffay.

Les crédits de paiement 2024 sont inscrits à hauteur de 15,6 M€, dont 9,3 M€ pour les P+R (6,9 M€ pour le P+R Babinière, 0,2 M€ pour le P+R Porte de l'Estuaire et 0,6 M€ pour le P+R Les Sablières à Rezé), 2,5 M€ de participation pour le parking loueurs de la Gare Sud de Nantes, 1,1 M€ pour la création d'un parc en enclos au Bas Chantenay, 1,0 M€ pour la création d'un parking au sein du QHU et 0,4 M€ pour les parkings îlots K et L en face de l'entrée du futur CHU.

L'épargne nette s'élève à 1,1 M€ et représente 10% des recettes réelles de fonctionnement.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 16,2 M€. **Ce budget intègre un besoin d'emprunt de 13,5 M€** au stade du BP 2024.

6 - Le budget annexe des Locaux industriels et commerciaux

BUDGET ANNEXE LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX			
Dépenses de fonctionnement 0,8 M€			Recettes de fonctionnement 1,2 M€
Remb. Capital dette 0,2 K€			
Dépenses d'investissement 0,25 M€	Epargne nette 0,20 M€	Epargne brute 0,38 M€	Recettes d'investissement 0,05 M€
1,2 M€			1,2 M€

Le budget annexe des locaux industriels et commerciaux est destiné à la gestion et à l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...).

Suite au renouvellement du contrat en 2021, la DSP PIEM est intégrée au budget principal. Ce patrimoine est géré par marchés de gestion, avec la SPLA Nantes Métropole Aménagement.

Les recettes de fonctionnement atteignent 1,2 M€ et les dépenses de même nature s'élèvent à 0,8 M€.

Les investissements sont prévus à 0,245 M€ au BP 2024 pour l'entretien des immeubles économiques (59 K€) et de la maison des chercheurs étrangers (186 K€).

La dette au 1^{er} janvier 2024 du budget LIC s'élève à 0,5 M€.

Partie II - Présentation du Budget Climat 2024

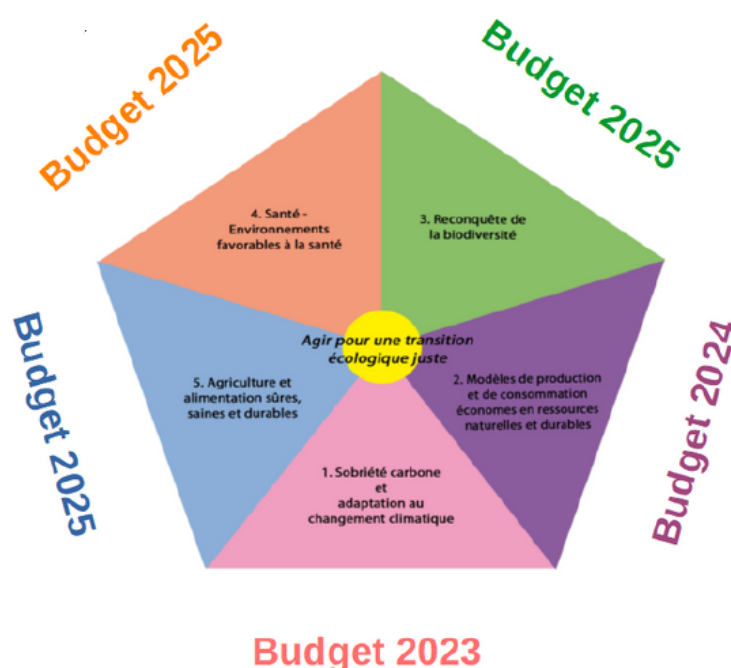
Le budget de transition écologique 2024

La démarche de budgétisation verte à Nantes Métropole

Dans le cadre de l'animation du marqueur transition écologique et du label "Climat-Air-Energie" de l'ADEME (ex Citergie), la Ville et la Métropole nantaises se sont engagées l'an passé dans une démarche d'évaluation de l'impact des dépenses de leurs budgets sur la transition écologique. Il s'agit d'identifier les dépenses favorables ou défavorables aux enjeux écologiques.

Cet outil doit permettre in fine d'aligner les engagements budgétaires sur les enjeux de la transition écologique déclinés dans le référentiel nantais. La première analyse a porté sur l'enjeu Climat : sobriété carbone et adaptation au changement climatique (le plus outillé au niveau méthodologique).

Pour les budgets 2024, l'analyse est réalisée également sous l'angle des "ressources" (notamment l'économie circulaire), uniquement pour les dépenses d'investissement dans ce 1^{er} temps. Ensuite les enjeux "biodiversité", "environnement favorable à la santé" et "agriculture-alimentation" s'ajouteront pour proposer une lecture de l'impact environnemental global des dépenses de la Métropole.



Rappel de la finalité du budget vert

L'analyse réalisée sur la totalité des budgets (*hors masse salariale*) permet de vérifier la compatibilité des engagements financiers avec les objectifs environnementaux.

Le but est principalement l'amélioration continue et la mobilisation de la collectivité pour la transition écologique. Il s'agit d'un outil contributif à l'animation du marqueur pilier transition écologique et il est reconnu comme un levier particulièrement puissant.

En effet, le caractère transversal par essence de la construction du budget permet de mobiliser largement les services autour des objectifs environnementaux et contribue à diffuser la culture sur les enjeux de transition écologique.

En complémentarité avec les autres instruments de mesure de la performance écologique tels que les indicateurs du rapport développement durable, cela permet à la collectivité d'évaluer son action pour tenir la trajectoire fixée.

Le référentiel méthodologique nantais

La démarche nantaise s'appuie sur la méthodologie de référence pour l'analyse de l'impact des actions de la collectivité sur le climat, développée par **I4CE**. Pour l'axe "climat/sobriété carbone", la plupart des catégories de dépenses sont déjà classées par la méthodologie I4CE (*taxonomie*), car l'impact carbone de la plupart des pratiques est déjà connu techniquement, pour les principales thématiques : performances énergétiques des constructions, modes de transports, types d'énergies, ...

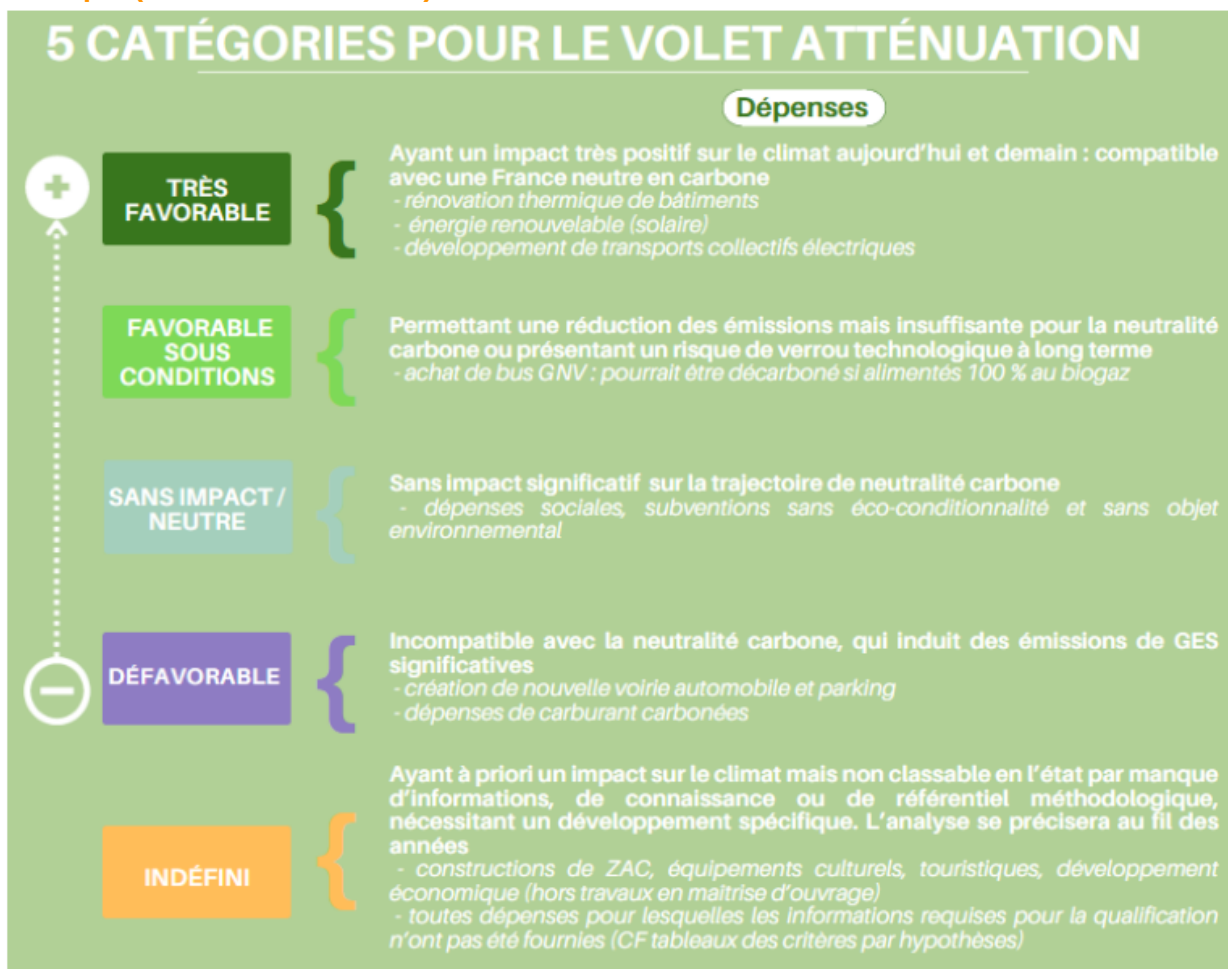
Pour étendre l'analyse aux autres enjeux du référentiel transition écologique nantais, la logique de la méthodologie I4CE (*outils et critères précis de classement*) a été reprise. Conjuguée au respect des principes guidant la méthodologie (*parcimonie des moyens, transparence, bonne foi, prudence et charge de la preuve*), cela garantit l'objectivité et la rigueur de la démarche.

Les éléments essentiels au classement sont synthétisés dans des "**arbres de décision**" montrant la correspondance entre pratiques constatées et cotations associées :



Chaque dépense est analysée au prisme des différents enjeux du référentiel sans agrégation afin d'éviter une vision réductrice de la transition écologique à réaliser et de pouvoir engager une dynamique de progrès.

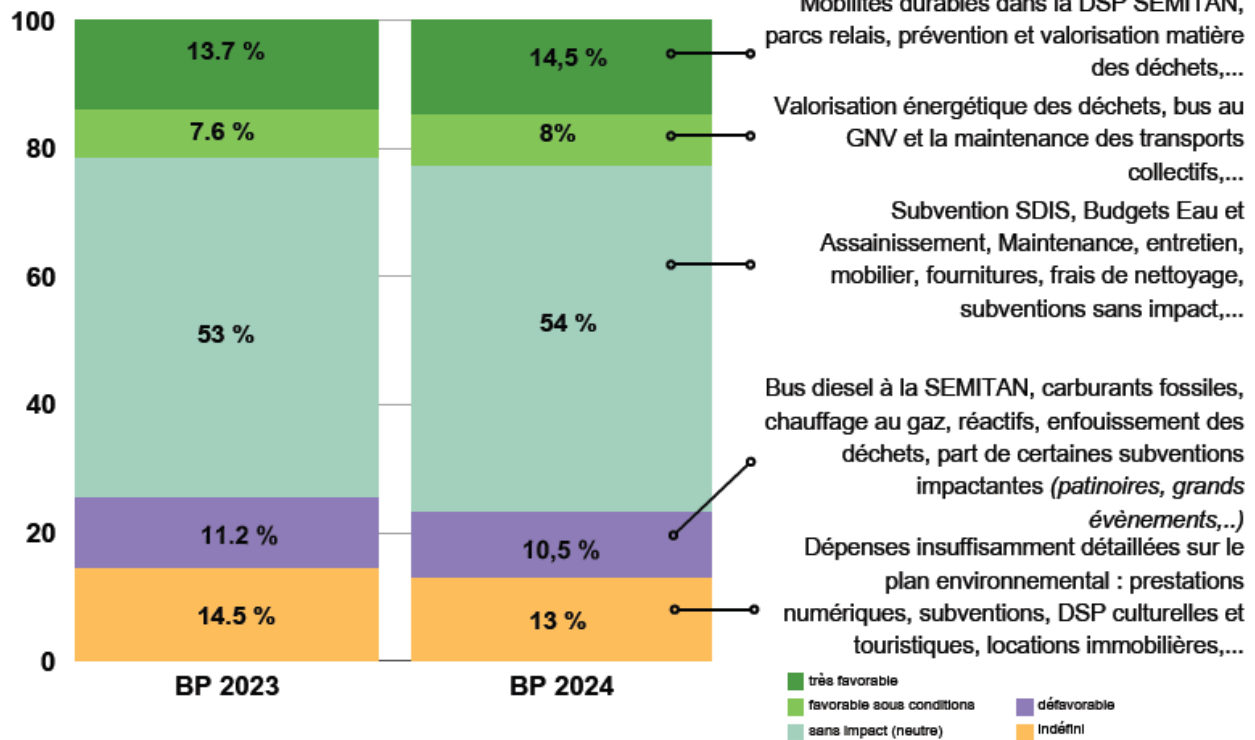
Les règles et les résultats de l'analyse sous l'angle de l'atténuation du changement climatique (ou sobriété carbone) :



Synthèse des résultats de l'analyse Climat/sobriété carbone de Nantes Métropole

atténuation

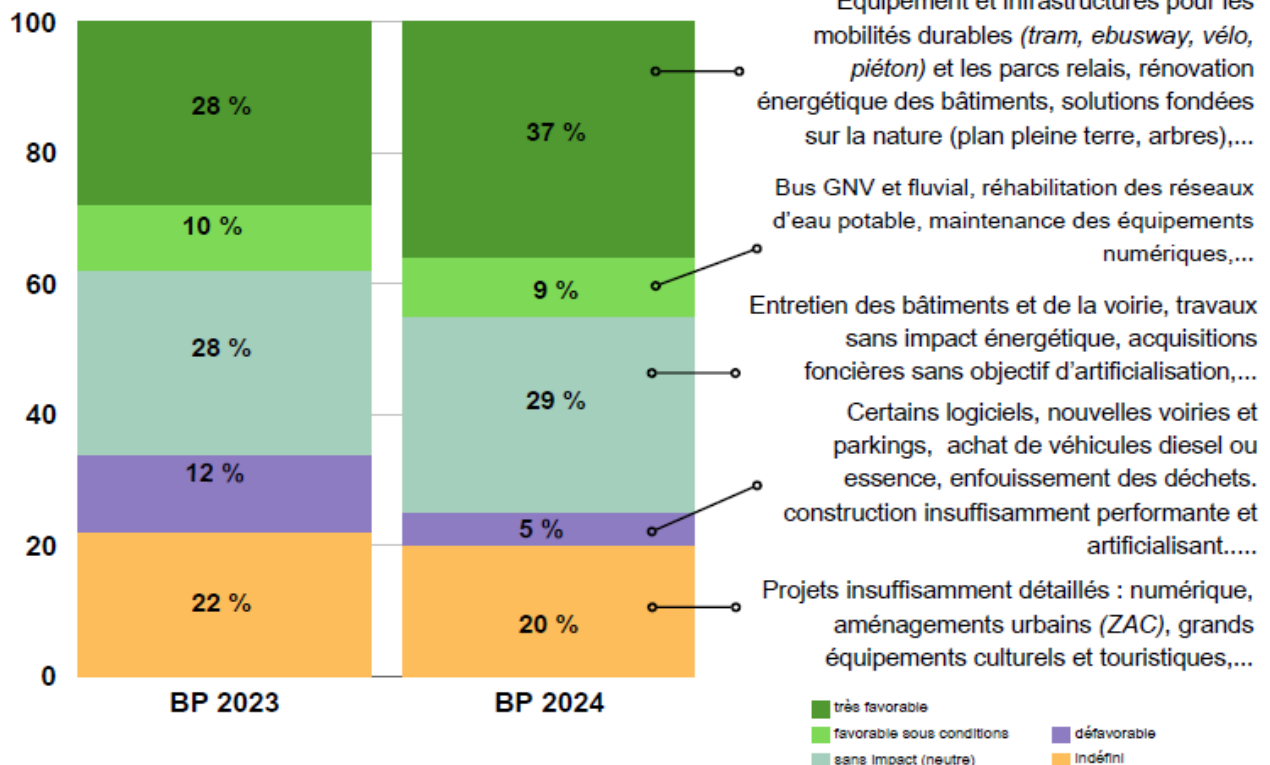
ANALYSE DU FONCTIONNEMENT



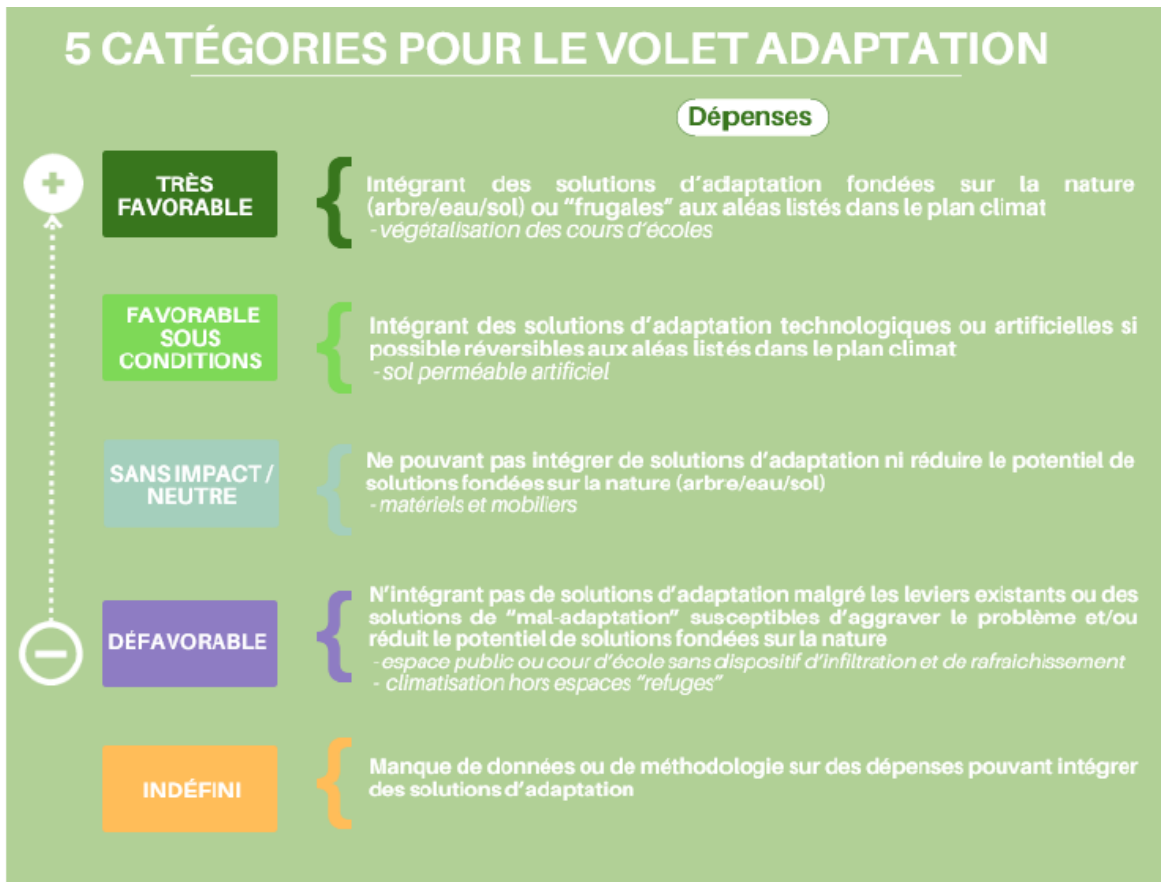
Synthèse des résultats de l'analyse Climat/sobriété carbone de Nantes Métropole

atténuation

ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT



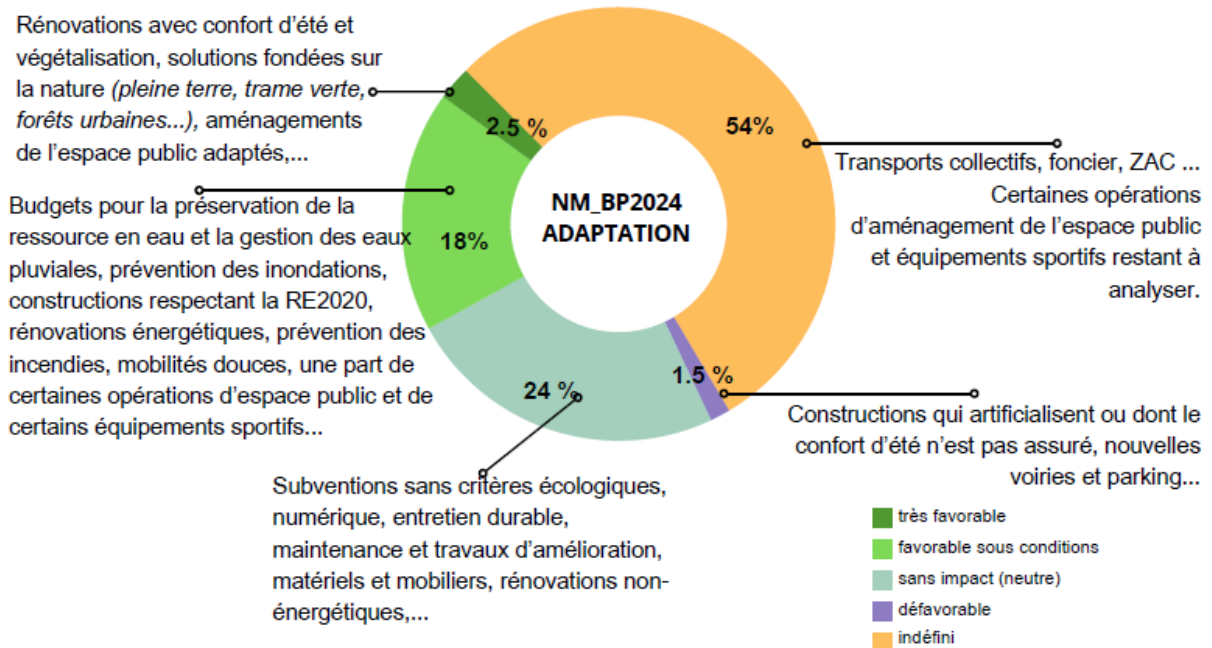
Les règles et les résultats de l'analyse sous l'angle de l'adaptation au changement climatique :

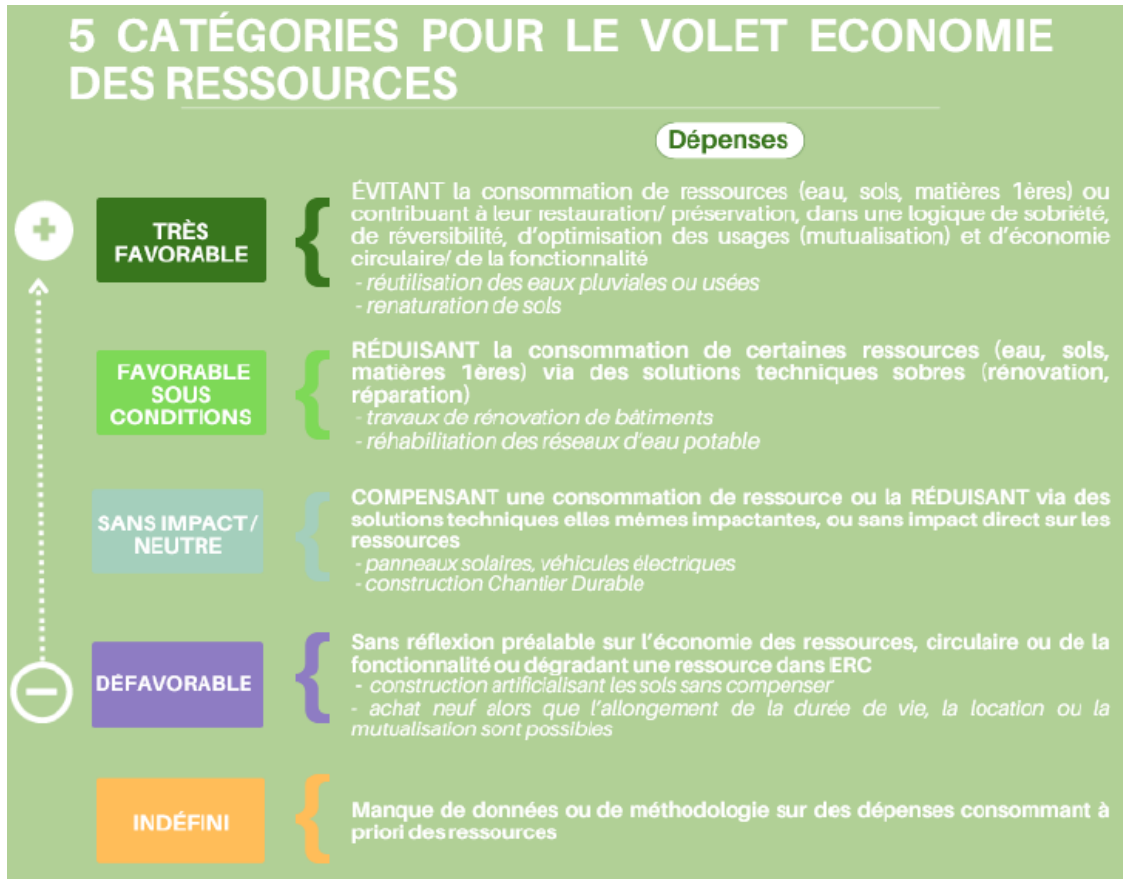


Synthèse des résultats de l'analyse Climat/ adaptation de Nantes Métropole pour le BP2024

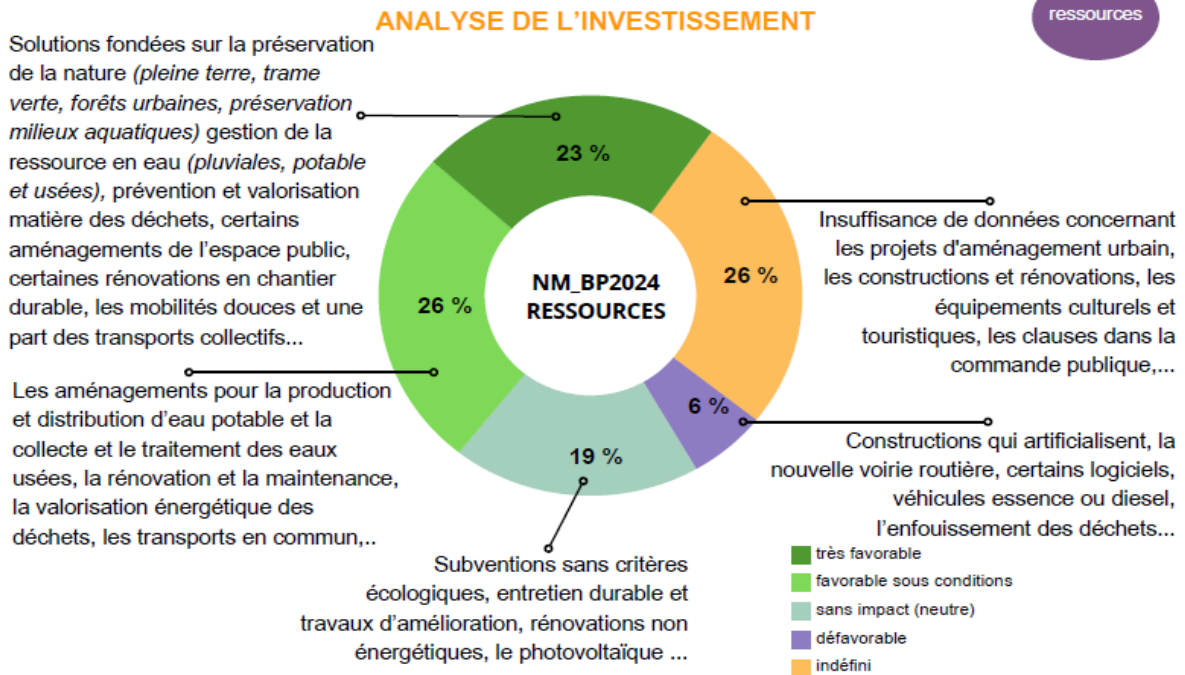
ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT

adaptation





Synthèse des résultats de l'analyse "économie des ressources" de Nantes Métropole pour le BP2024

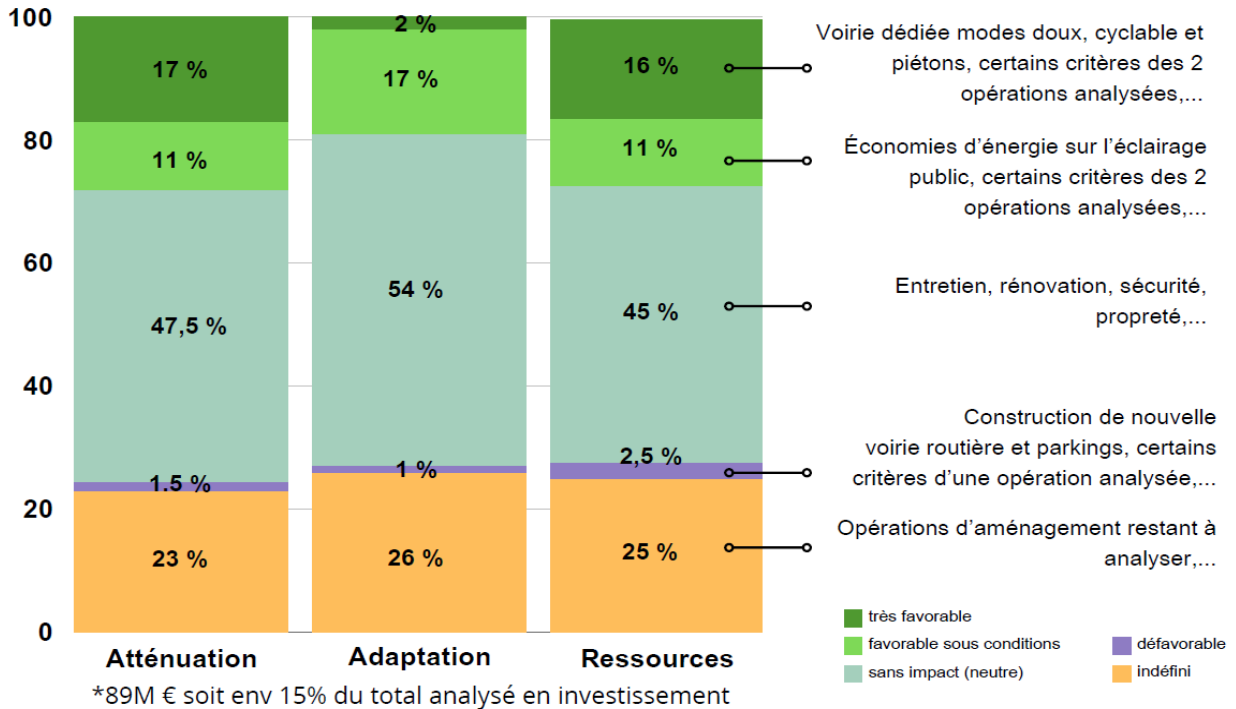


Précisions et explications

- **Evolution des résultats de BP à BP pour l'enjeu « atténuation du changement climatique »** : La répartition des dépenses de fonctionnement par cotation est globalement stable. L'évolution est plus visible en investissement, avec une hausse sensible de la part de dépenses très favorables (évolution de 28 à 37%), expliquée par la hausse des investissements pour le tramway, des achats de véhicules électriques, et des infrastructures pour les mobilités douces. La part de dépenses défavorables est, elle, en baisse (évolution de 12 à 5%), expliquée notamment par l'harmonisation du niveau de performance énergétique des bâtiments avec la RE2020.
- **Résultats pour les enjeux « adaptation au changement climatique » et « économie des ressources »** : L'ensemble des dépenses d'investissement ont été analysées sous ces 2 nouveaux angles, le fonctionnement sera analysé par la suite. On observe un pourcentage assez élevé de dépenses classées en indéfini pour l'enjeu « adaptation » (53 %) expliqué notamment par le poids des dépenses pour les transports collectifs dont la stratégie adaptation n'a pas été totalement déclinée par critères (du fait notamment de la révision du plan Climat en cours). Les compétences métropolitaines sont par nature contributives à la transition écologique : Les dépenses pour l'eau sont logiquement valorisées pour l'adaptation, et les dépenses pour l'eau et les déchets, qui poursuivent de fait l'objectif de préservation des ressources, permettent ainsi d'atteindre, pour l'enjeu « ressources », une part élevée de dépenses très favorables (23%) et favorables sous conditions (26%). Les secteurs où la part d'indéfini en « adaptation » et en « ressources » est majoritaire feront l'objet d'un travail plus approfondi dans le cadre de la démarche d'amélioration continue pour la transition écologique, indissociable de l'exercice de « budget de transition écologique ».

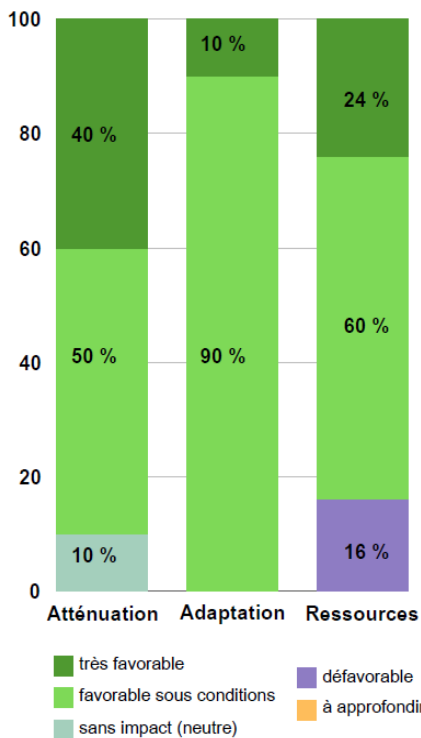
Focus sur...

Focus BP2024 Métropole : Impact Climat et Ressources des dépenses d'investissement pour la PP Espaces publics*



L'analyse des opérations d'aménagement de l'espace public :

Pont Anne de Bretagne : étape avant projet



➔ Pour le budget 2024 : 5.5M€

Synthèse des critères appliqués autour de 5 thématiques :

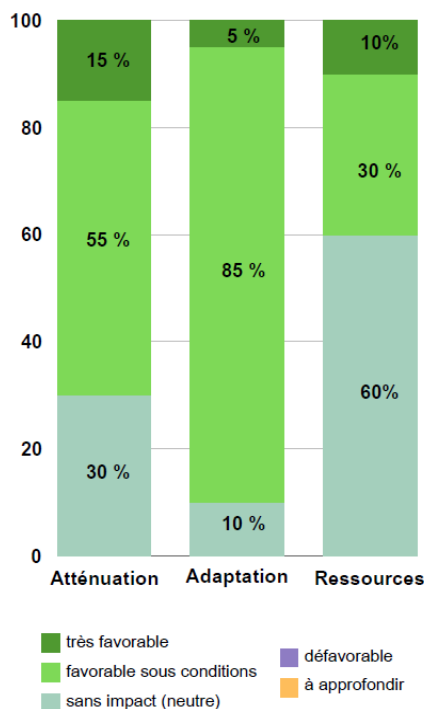
Atténuation : le défi majeur du projet visant à faciliter les modes de transport durables est très positif. Une approche axée sur la réutilisation des matériaux (*tablier de pont*) et une attention portée à l'origine des matières sont prévues

Adaptation : cet axe s'inscrit dans une logique de "parcours fraîcheur". La végétalisation est réalisée grâce à l'apport de substrat, l'orientation est planifiée en fonction de l'ensoleillement, et les garde-corps intègrent une protection contre le vent. Un risque est identifié concernant la replantation et la hauteur limitée des arbustes

Ressources : l'objectif principal de report modal est très favorable. L'utilisation de bois européen, le réemploi de matériel sur place, et la limitation de l'arrosage sont des pratiques vertueuses. Cependant, une mise en garde est émise concernant le risque de pollution des milieux (*déchets dans la Loire*)

L'analyse des équipements sportifs : exemple sur une piscine

Piscine Olympique Métropolitaine : étape avant projet



➔ Pour le budget 2024 : 1M€

Synthèse des critères appliqués au projet, autour de 6 thématiques :

Réflexion sur le juste besoin : conforme au plan piscine (*réponse à l'obligation du "savoir nager"*), construction passive et bioclimatique, bassin avec quai mobile et bassin polyvalent, modularité des salles, fonctionne toute l'année avec une grande amplitude journalière

Préservation des ressources : dépollue, désimpermeabilise et végétalise le site (ex parking), charte chantier durable (matériaux biosourcés,...), faible consommation énergétique avec 50 % mini d'approvisionnement en ENR, raccordé au réseau de chaleur, faible consommation et réemploi de l'eau

Mobilité : pas de parking dédié pour le public, très bonne desserte en transports en commun et modes doux favorisés

Adaptation : stratégie "bâti performant" sur le confort d'été, fonction rafraîchissement en cas de vague de chaleur, bonne gestion de la ressource en eau

Respect des usages prescrits notamment par le guide "gestion éco-responsable d'un équipement public"

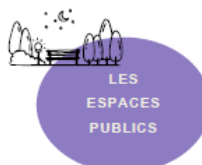
Une démarche porteuse de progrès, les évolutions observées à la Métropole



Comme annoncé l'an passé, la méthodologie a été revue pour aligner les critères sur les constats (*empreinte environnementale T0*) et objectifs de la démarche numérique responsable



La méthode de classement co-construite, basée sur des référentiels par type d'équipement (*piscine, gymnases, terrains sportifs,...*) est finalisée et certains équipements ont pu être qualifiés



La grille d'analyse co-construite avec les services est désormais opérationnelle pour qualifier les projets à différentes étapes



Un travail méthodologique va être engagé sur ces secteurs, en s'inspirant des grilles "sports" et "espace public"



De nombreuses dépenses indéfinies pourront être qualifiées dans le cadre du déploiement de clauses environnementales dans les marchés publics (SPAR)

Partie III - La budgétisation sensible au genre en 2024

Démarche de budgétisation sensible au genre (BSG)

Pendant de nombreuses années, l'égalité entre les femmes et les hommes n'a pas fait l'objet d'une attention particulière au plan budgétaire: les finances publiques étaient forcément considérées comme neutres, il n'était pas pensable qu'elles avantagent, involontairement, telle partie de la population plutôt que telle autre.

Aujourd'hui, une prise de conscience a eu lieu sur le fait que les finances publiques ne sont effectivement pas neutres et qu'elles reflètent les biais et les tendances de la société où inégalités entre les femmes et les hommes persistent. Plusieurs études ont ainsi montré que, sans prise en compte spécifique des impacts en termes d'égalité de genre, les finances publiques, et par extension, les politiques publiques risquent de reconduire les inégalités, voire même de les aggraver.

La budgétisation sensible au genre est une réponse politique et technique face aux biais de genre que l'on retrouve dans la grande majorité des politiques publiques locales. En effet, **la budgétisation sensible au genre vise à intégrer la perspective de genre dans tout le cycle budgétaire** pour analyser l'impact différencié des recettes et des dépenses des budgets publics sur les femmes et les hommes et proposer des mesures pour rééquilibrer les écarts constatés.

En ce sens, la BSG est un outil au service d'un engagement politique qui implique d'avancer plus fortement dans l'adoption d'une démarche intégrée et transversale des enjeux d'égalité femmes - hommes dans l'ensemble des politiques publiques de Nantes Métropole et à toutes les phases de leur élaboration.

Bien que la BSG existe depuis les années 70 en Europe et à l'international, la démarche est relativement récente à l'échelle de la France. Ainsi, il n'existe pas encore de référentiel commun et reconnu permettant d'implémenter la BSG.

En conséquence, les collectivités souhaitant s'engager dans ce processus se retrouvent aujourd'hui face à une **variété d'approches possibles de mise en œuvre, qui dépendent du degré d'analyse souhaité, du portage politique et technique, de la méthodologie d'application retenue, des moyens humains et financiers qui lui sont dédiés.**

Perspectives 2024

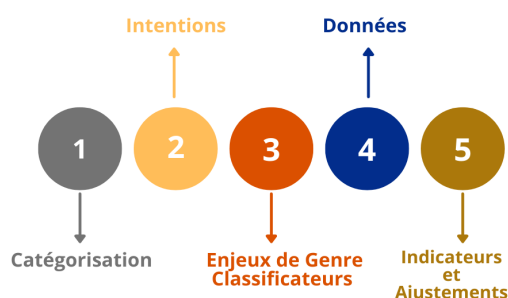
Pour 2024, Nantes Métropole a convenu de procéder à une première expérimentation adaptée à ses moyens et privilégiant une approche BSG sur le **volet dépenses de son budget et sur un objet circonscrit.**

En 2024, une démarche autour des enjeux d'espaces publics égalitaires va par ailleurs s'initier.

Aussi, au regard de la compétence métropolitaine en matière d'espaces publics, il est proposé de concentrer **l'analyse BSG sur une opération d'espace public et un grand projet de réaménagement urbain en cours sur le territoire**, le projet Gloriette/Petite Hollande.

Méthodologie

L'objet est analysé selon une méthodologie conjointement définie par Nantes Métropole et une AMO qui accompagne Nantes Métropole dans cette expérimentation. Cette méthodologie comprend 5 étapes :



Étape 1 : La catégorisation

Cette étape consiste à catégoriser les crédits au regard de leur impact supposé sur l'égalité femmes-hommes : impact neutre, impact possible, crédits dédiés. Cette méthode permet de disposer d'une première lecture rapide des enjeux de genre du budget concerné et de mobiliser les agentes et agents sur un premier niveau de réflexion. C'est un premier niveau de conscientisation mais cela ne permet pas de voir où il conviendrait d'apporter des changements.

Étape 2 : L'intention

On se demande ici s'il y a une intention explicite ou implicite vis-à-vis de l'égalité femmes-hommes dans le programme ou les programmes qui sont budgétés : est-ce que les objectifs sont clairs et formalisés et quels sont-ils ?

Étape 3 : La classification

Les crédits considérés comme potentiellement sensibles au genre ou dédiés au genre sont analysés d'un point de vue qualitatif. L'analyse porte ici sur les enjeux que couvrent les programmes financés en matière d'égalité femmes-hommes qu'ils couvrent. C'est au regard de ces enjeux ou des enjeux qui sont définis comme prioritaires que va s'orienter la collecte des données.

Étape 4 : L'analyse des données

Cette étape vise à analyser les données collectées et de comparer les publics potentiels (besoins), les publics visés (intention) et les publics touchés (réalisation). Il s'agit de comprendre si l'opération répond et comment aux enjeux de genre identifiés. A ce stade, sont aussi définies les données nécessaires mais non disponibles et donc à produire dans l'avenir.

Étape 5 : Les ajustements et les indicateurs

Cette dernière étape permet de définir les ajustements à mettre en œuvre pour améliorer l'égalité femmes-hommes dans l'opération, la politique, les objectifs qualitatifs (classificateur) et quantitatif à fixer et d'identifier les retombées budgétaires (augmentation, réduction, iso-budget ?) et comment les gérer ?